

Dossier de Diagnostic Technique

articles L271.4 à L 271.6 du code de la construction et de l'habitation

Seuls les rapports de diagnostics demandés par le vendeur ou un mandataire figurent dans le présent dossier. L'existence et le contenu de diagnostics réalisés antérieurement ou par un autre opérateur de diagnostic ne sont pas connus. En conséquence, EXPERTISE DIAG / CHAOUI Anthony ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'absence d'un ou plusieurs diagnostics. Il appartient au vendeur de compléter le présent dossier autant que de besoin afin de constituer un dossier de diagnostics techniques complet et conforme aux articles L 271-4 à L 271-6 du code de la construction et de l'habitation.

MISSION N° : 761701569

PROPRIETAIRE

Nom : **OFFICE NATIONAL DES FORETS**
Adresse : **MAISON FORESTIERE - LES PLAINS SAINT MARTIN**
Ville : **76500 LA LONDE**

MISSION

Adresse : **LES PLAINS SAINT MARTIN**
Ville : **76500 LA LONDE**

DONNEUR D'ORDRE

Nom : **OFFICE NATIONAL DES FORETS**
Adresse : **MAISON FORESTIERE - LES PLAINS SAINT MARTIN**
Ville : **76500 LA LONDE**

MISSION

Type : Maison	Nbre pièces : 4	Lot : Lot secondaire
Cadastre : C 1118	Bâtiment :	Escalier :
Porte :	Date de visite : 23/09/2025	Étage : RDC
Accompagnateur : PAS D'ACCOMPAGNATEUR	Opérateur : CHAOUI Anthony	

DIAGNOSTICS

-  Diagnostic plomb
-  Diagnostic électrique
-  Diagnostic amiante
-  Diagnostic DPE
-  Audit énergétique réglementaire



Société

EXPERTISE DIAG / CHAOUI Anthony
115 Impasse de la Verte Londe - 76500 LA LONDE
Tel : 06 15 75 43 46 | Mail : anthony.chaoui@bc2e.com
Web : expertisediag.bc2e.com
Siret : 951941889

Rapport

n° de rapport : 761701569
DDT : 1 sur 94

Attestation sur l'Honneur

DECLARATION SUR L'HONNEUR - R271-3 CCH

Je soussigné(e), CHAOUI Anthony, agissant à la demande de OFFICE NATIONAL DES FORETS, déclare sur l'honneur avoir procédé à l'ensemble des diagnostics compris dans le DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE établi par mes soins le 23/09/2025

- En toute impartialité et indépendance,
- Être en situation régulière au regard des dispositions de l'article L.271-6 du CCH,
- Disposer de moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier.

Pour faire valoir ce que de droit.

Etablie le : 23/09/2025

Cachet:



Signature :



Société

EXPERTISE DIAG / CHAOUI Anthony
115 Impasse de la Verte Londe - 76500 LA LONDE
Tel : 06 15 75 43 46 | Mail : anthony.chaoui@bc2e.com
Web : expertisediag.bc2e.com
Siret : 951941889

Rapport

n° de rapport : 761701569
DDT : 2 sur 94



Fiche de Synthèse

Cette fiche de synthèse ne dispense pas de la lecture des rapports de diagnostics. Elle ne peut pas être utilisée seule et ne peut remplacer en aucun cas les rapports de diagnostic qui doivent être annexés à la promesse et au contrat de vente ou location.

a Diagnostic amiante

A - CONCLUSIONS DU REPÉRAGE EFFECTIF DANS LES ZONES EXAMINÉES (SE RÉFÉRER AUX TABLEAUX (POINT C) POUR CONNAÎTRE LES ZONES OU ÉLÉMENTS N'AYANT PU ÊTRE EXAMINÉS) :

Dans le cadre réglementaire de la mission décrit au paragraphe 2.2, il n'a pas été repéré de matériaux ou produits contenant de l'amiante dans les zones examinées (se référer aux tableaux (point C) pour connaître les zones non examinées).

B - OBLIGATIONS ET RECOMMANDATIONS RÉGLEMENTAIRES ISSUES DES RÉSULTATS DU REPÉRAGE RÉGLEMENTAIRE POUR LES MATÉRIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE :

Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :
Aucune obligation réglementaire à signaler.

Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :
aucune obligation réglementaire à signaler.

C - PARTIES D'IMMEUBLE, LOCAUX OU PARTIES DE LOCAUX, MATÉRIAUX OU PRODUITS POUR LESQUELS DES INVESTIGATIONS COMPLÉMENTAIRES SONT NÉCESSAIRES LIMITANT LA RÉALISATION COMPLÈTE DE LA MISSION :

Dans le cadre de la mission décrit au paragraphe 2.2, les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants, matériaux ou produits qui n'ont pu être visités, sondés ou prélevés et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante sont :

LOCAUX NON VISITES		
Etage	Local	Motif
01	Combles	Accès impossible / Accès non sécurisé

ÉLÉMENTS NON EXAMINÉS		
Etage	Local	Éléments et motif
Néant	Néant	Néant

Matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires				
Etage	Local	Localisation	Composant	Motif
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Il est rappelé au propriétaire que les obligations réglementaires prévues aux articles R.1334-15 à R.1334-18 du code de la santé publique ne sont pas remplies conformément aux dispositions des articles 3 des deux arrêtés du 12 décembre 2012 relatifs aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage.

pb Diagnostic plomb

Ce(s) bien(s) comporte(nt) des revêtements NON DEGRADES contenant du PLOMB à une concentration supérieure ou égale au seuil réglementaire

Il a été constaté la présence d'au moins une unité de diagnostic de classe 1 ou 2 : le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic des classes 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

Ce(s) bien(s) comporte(nt) des revêtements DEGRADES contenant du PLOMB à une concentration supérieure ou égale au seuil réglementaire

Il a été constaté la présence d'au moins une unité de diagnostic de classe 3 : en application de l'article L. 1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.

Société

EXPERTISE DIAG / CHAOUI Anthony
115 Impasse de la Verte Londe - 76500 LA LONDE
Tel : 06 15 75 43 46 | Mail : anthony.chaoui@bc2e.com
Web : expertisediag.bc2e.com
Siret : 951941889

Rapport

n° de rapport : 761701569
DDT : 3 sur 94

Tableau des éléments contenant du PLOMB NON DEGRADE ou NON VISIBLE		
RDC	Cuisine	Mur (A), Mur (B), Mur (C), Mur (D), Mur (E), Mur (F)
RDC	Escalier rdc vers grenier	Escalier 1 : sous-face (A)
Tableau des éléments contenant du PLOMB en ÉTAT D'USAGE		
RDC	Cuisine	Placard 1 : porte intérieure (F), Placard 1 : porte extérieure (F), Placard 1 : encadrement intérieure (F), Placard 1 : encadrement extérieure (F)
RDC	Escalier rdc vers grenier	Porte 1 : intérieure (A), Porte 1 : extérieure (A), Porte 1 : dormant intérieur (A), Porte 1 : dormant extérieur (A)
Tableau des éléments contenant du PLOMB ÉTAT DÉGRADÉ		
RDC	Salle à manger	Plafond, Mur (A), Mur (B), Mur (C), Mur (D), Fenêtre 1 : allège (D), Fenêtre 2 : allège (D), Placard 1 : porte intérieure (A), Placard 1 : porte extérieure (A), Placard 1 : encadrement intérieure (A), Placard 1 : encadrement extérieure (A)



Diagnostic électrique

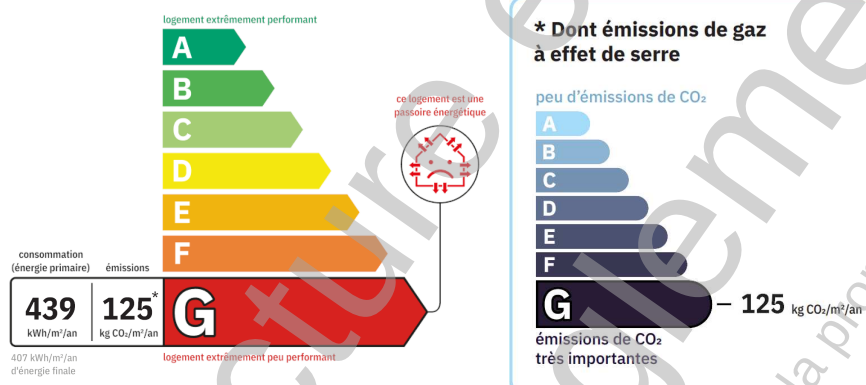
Diagnostic elec. n°1

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre
3. Dispositif de protection contre les surintensités adaptée à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.
6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

L'installation intérieure fait l'objet d'avertissements particuliers (voir paragraphe 6 du rapport).



Diagnostic DPE



Société

EXPERTISE DIAG / CHAOUI Anthony
115 Impasse de la Verte Londe - 76500 LA LONDE
Tel : 06 15 75 43 46 | Mail : anthony.chaoui@bc2e.com
Web : expertisediag.bc2e.com
Siret : 951941889

Rapport

n° de rapport : 761701569
DDT : 4 sur 94

Constat des Risques d'Exposition au **Plomb**

PARTIE PRIVATIVE - AVANT VENTE

Articles L 271-4 à -6 et R271-1 à -5 du code de la construction et de l'habitation, articles L1334-5, L1334-6, L1334-8 et 8-1, L1334-9 et -10, L1334-12, R1334-3 à -5, R1334-10 à -13 du code de la santé publique, Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

MISSION N° : 761701569

PROPRIETAIRE

Nom : **OFFICE NATIONAL DES FORETS**
Adresse : **MAISON FORESTIERE - LES PLAINS SAINT MARTIN**
Ville : **76500 LA LONDE**

MISSION

Adresse : **LES PLAINS SAINT MARTIN**
Ville : **76500 LA LONDE**

DONNEUR D'ORDRE

Nom : **OFFICE NATIONAL DES FORETS**
Adresse : **MAISON FORESTIERE - LES PLAINS SAINT MARTIN**
Ville : **76500 LA LONDE**

MISSION

Type : Maison	Nbre pièces : 4	Cadastre : C 1118
Lot :	Bâtiment :	Porte :
Lot secondaire :	Date de visite : 23/09/2025	Date Rapport : 23/09/2025
Escalier :	Référence client :	
Accompagnateur : PAS D'ACCOMPAGNATEUR	Opérateur : CHAOUI Anthony	Étage : RDC

Signature de l'opérateur :

CONCLUSIONS

Ce(s) bien(s) comporte(nt) des revêtements NON DEGRADEES contenant du PLOMB à une concentration supérieure ou égale au seuil réglementaire

Il a été constaté la présence d'au moins une unité de diagnostic de classe 1 ou 2 : le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic des classes 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

Ce(s) bien(s) comporte(nt) des revêtements DEGRADEES contenant du PLOMB à une concentration supérieure ou égale au seuil réglementaire

Il a été constaté la présence d'au moins une unité de diagnostic de classe 3 : en application de l'article L. 1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.

Société

EXPERTISE DIAG / CHAOUI Anthony
115 Impasse de la Verte Londe - 76500 LA LONDE
Tel : 06 15 75 43 46 | Mail : anthony.chaoui@bc2e.com
Web : expertisediag.bc2e.com
Siret : 951941889

Scannez et téléchargez votre rapport**Rapport**

n° de rapport : 761701569
PLOMB : 1 sur 12
DDT : 5 sur 94

Résumé du tableau de mesures :

	Nombre d'unités de diagnostic :	Pourcentage d'unités de diagnostic :
Nombre total d'unités de diagnostic :	182	100%
Unités de diagnostic en classe 0 :	120	65.9 %
Unités de diagnostic en classe 1 :	7	3.8 %
Unités de diagnostic en classe 2 :	8	4.4 %
Unités de diagnostic en classe 3 :	11	6.0 %
Unités de diagnostic non mesuré :	36	19.8 %

Situations de risque de saturnisme infantile :

Au moins une pièce du local objet du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic en classe 3	NON
L'ensemble des locaux objets du constat présente au moins 20% d'unités de diagnostic en classe 3	NON

Situations de dégradation du bâti mis en évidence :

Les locaux objets du constat présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en partie ou tout effondré	NON
Les locaux objets du constat présentent des traces importantes de coulure, de ruissellement ou d'écoulement sur plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce	NON
Les locaux objets du constat présentent plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses tâches d'humidité	NON

Le rapport n'a pas été envoyé à l'agence régionale de santé.

EXPERTISE DIAG / CHAOUI Anthony - 115 Impasse de la Verte Londe 76500 LA LONDE, atteste que le présent constat des risques d'exposition au plomb dans les locaux (annexes comprises) ci-avant référencés, réalisé avec un appareil portable à fluorescence X à source radioactive (déclaration ASN sans durée de validité), a été rédigé conformément à la réglementation en vigueur, notamment à l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP :

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité. Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible). Le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...). La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP. Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie. Durée de validité d'un CREP si présence de plomb :
- pour un CREP Vente : 1 an
- pour un CREP locatif : 6 ans
En cas d'absence de revêtements contenant du plomb ou de présence de revêtements contenant du plomb à des concentrations inférieures au seuil réglementaire il n'y a pas lieu de faire établir un nouveau constat.

Liste détaillée des locaux visités :

Cuisine, Escalier rdc vers grenier, Salle à manger, Salon, Couloir, wc, Salle de bain, Cellier, Chambre 1, Chambre 2

Liste détaillée des locaux non visités avec motif de l'absence de la visite :

Combles : Accès impossible / Accès non sécurisé
Nous n'avons pas pu examiner les peintures ainsi que l'état de dégradation du bâti situés derrière les meubles des pièces : Cuisine, Escalier rdc vers grenier, Salle à manger, Salon, Couloir, wc, Salle de bain, Cellier, Chambre 1, Chambre 2
Nous n'avons pas pu examiner les peintures ainsi que l'état de dégradation du bâti situés derrière les doublages des murs : Cuisine, Escalier rdc vers grenier, Salle à manger, Salon, Couloir, wc, Salle de bain, Cellier, Chambre 1, Chambre 2

État d'occupation du bien :

Le local est-il habité lors de la visite : NON

Présence de mineurs de -6 ans : NON

Type d'appareil portable utilisé :

Les relevés de mesure du plomb ont été réalisés sur place par un appareil portable à fluorescence X, de marque FENX permettant de déterminer la concentration surfacique en plomb supérieure ou égale à 1 milligramme par centimètre carré (1mg/cm²) contenant du plomb. Caractéristiques de l'appareil : N° RTV-2814-10 - Date de chargement de la source : 17/04/2023 - Nature du radionucléide : Cd 109-10 - Activité à la date de chargement de la source: 370MBq

Constatations diverses :

Aucune

Contrat d'assurance : ALLIANZ : 62490415

Année de construction : 1900



1. NOM ET COORDONNÉES DE L'ORGANISME AYANT PROCÉDÉ AU CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB :

CHAOUI Anthony membre du réseau BC2E

- Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **TECHNICERT - 5 RUE TRAVERSIERE - 78580 LES-ALLUETS-LE-ROI**, numéro de certification : **TC23-0443**
- Assurance : **ALLIANZ : 62490415** - Date de validité : 31/12/2025
- EXPERTISE DIAG / CHAOUI Anthony - 115 Impasse de la Verte Londe - 76500 LA LONDE

2. DÉSIGNATION DU BIEN AYANT FAIT L'OBJET DU CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB :

- Maison - Propriétaire : OFFICE NATIONAL DES FORÊTS - LES PLAINS SAINT MARTIN 76500 LA LONDE (annexes comprises)
- Le propriétaire a été informé qu'à titre exceptionnel des prélèvements pourront être réalisés au cours du constat.

3. DÉTAIL DE LA MISSION DE CONSTAT :

Le 23/09/2025 nous nous sommes rendus sur place afin de visiter l'ensemble des locaux, ci dessus désignés, selon la procédure détaillée ci-dessous :

- Visite exhaustive des locaux ou parties communes
- Réalisation d'un croquis sommaire.
- Etablissement de la liste détaillée des locaux ou parties communes visités et de ceux non visités.
- Observation de l'état de surface de chaque unité de diagnostic et établissement de la liste de ces unités dont la surface est dégradée et susceptibles de rendre du plomb accessible, et en complément la liste de celles qui ne sont pas dégradées et qui contiennent du plomb. Dans chaque local, des unités de diagnostics sont définies. Elles correspondent à des éléments à priori une même substrat et un même historique en matière de construction et de revêtement. Ainsi, chaque pan de mur, chaque fenêtre, chaque porte d'un local sont des unités de diagnostic à part entière. Lorsque, à l'évidence, il n'y a aucun revêtement, la recherche de plomb n'est pas nécessaire (béton, pierre apparente, brique, carrelage, faïence ...). Il en va de même si les éléments ne peuvent avoir de revêtement susceptible de contenir du plomb (rénovation ou construction récente).
- Détermination des unités de diagnostic devant faire l'objet de mesure de concentration en plomb.
- Réalisation de ces mesures.
- Qualification de l'état de conservation du revêtement de chaque unité de diagnostic.
- Rédaction d'un rapport complet détaillé.

4. MÉTHODOLOGIE EMPLOYÉE :

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat des risques d'exposition au plomb.

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm².

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles, ...

4.1. Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X :

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb (article 5) : 1 mg/cm².

4.2. Stratégie de mesurage :

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais qu'au moins une unité de diagnostic du même type a été mesurée avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

4.3. Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire :

Lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements, il peut effectuer un prélèvement qui sera analysé en laboratoire.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de la norme NF X 46-031 « *Diagnostic Plomb - Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb* » sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).



5. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS :

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-après :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, les plinthes similaires d'un même local, chaque côté d'une porte ou d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures en fonction de la concentration en plomb et de l'état de conservation, comme ci-dessous :

Concentration en plomb	État de conservation	Classement
		0
>= seuil	Non dégradé ou non visible	1
	État d'usage	2
	Dégradé	3

Les unités n'ayant pas fait l'objet de mesure ne sont pas classées.

6. RAPPORT DU CONSTAT :

Le présent rapport a pour objet de donner l'ensemble des informations permettant d'établir le constat des risques d'exposition au plomb, conformément aux articles L. 1334-5, L. 1334-6, L. 1334-9 et L. 1334-10 et L. 1334-13 du Code de la Santé Publique et à l'arrêté du 19 août 2011 relatif au CREP. .

Il récapitule sous forme de tableau, l'ensemble des unités de diagnostic ayant fait l'objet d'une mesure et les unités n'ayant pu faire l'objet d'une mesure avec motif de l'absence de mesure.

Il donne notamment leurs localisations, le substrat de l'unité de diagnostic (par examen visuel), le revêtement apparent, le résultat de la mesure, la nature de la dégradation et le classement correspondant.

Il mentionne également, en complément, la liste de celles qui ne sont pas dégradées et qui contiennent du plomb.

7. MESURES D'ÉTALONNAGES :

Mesure de début : 1.1 - Mesure de fin : 0.9 - Précision (+/- mg/cm2) : 1.4

Etabli le 23/09/2025

Cachet:



Signature :

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980).



Récapitulatif des mesures et informations nécessaires au constat de repérage Plomb



RDC - Cuisine										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
1 2		Plafond	Plâtre	Plaque polystyrène		0.01 0.06	NEG		0	
3	A	Mur	Plâtre	Papier peint		13.30	POS	Non visible	1	
4	B	Mur	Plâtre	Papier peint	Haut	13.40	POS	Non visible	1	
5	C	Mur	Plâtre	Papier peint	Haut	14.80	POS	Non visible	1	
6	D	Mur	Plâtre	Papier peint	Centre	13.30	POS	Non visible	1	
7	E	Mur	Plâtre	Papier peint	Bas	18.70	POS	Non visible	1	
8	F	Mur	Plâtre	Papier peint	Haut	10.10	POS	Non visible	1	
9 10	A	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
11 12	A	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
13 14	A	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
15 16	A	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
17 18	A	Fenêtre 1 : allège	Plâtre	Lambris		0.78 0.63	NEG		0	
19	F	Placard 1 : porte intérieure	Bois	Peinture		17.70	POS	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	
20	F	Placard 1 : porte extérieure	Bois	Peinture		17.60	POS	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	
21	F	Placard 1 : encadrement intérieure	Bois	Peinture		15.50	POS	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	
22	F	Placard 1 : encadrement extérieure	Bois	Peinture		12.30	POS	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	
23 24	F	Placard 1 : intérieur	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
-		Plinthe	Carrelage			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	A	Porte 1 : intérieure	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	A	Porte 1 : extérieure	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	A	Fenêtre 1 : volet	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic			23	Nombre d'unités de classe		3	0	% de classe 3		0.00 %

RDC - Escalier rdc vers grenier										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
25 26		Sol	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
27 28		Plafond	Plâtre	Peinture		0.02 0.05	NEG		0	
29 30	A	Mur	Plâtre	Peinture	Haut	0.01 0.06	NEG		0	
31 32	B	Mur	Plâtre	Peinture	Haut	0.02 0.07	NEG		0	
33 34	C	Mur	Plâtre	Peinture	Centre	0.01 0.06	NEG		0	
35 36	D	Mur	Plâtre	Peinture	Bas	0.00 0.05	NEG		0	
37	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		10.10	POS	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	
38	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		13.30	POS	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	

Société

EXPERTISE DIAG / CHAOUI Anthony
115 Impasse de la Verte Londe - 76500 LA LONDE
Tel : 06 15 75 43 46 | Mail : anthony.chaoui@bc2e.com
Web : expertisediag.bc2e.com
Siret : 951941889

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 761701569
PLOMB : 5 sur 12
DDT : 9 sur 94



39	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		17.60	POS	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	
40	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		15.50	POS	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	
41 42	A	Escalier 1 : limon	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
43 44	A	Escalier 1 : marche	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
45 46	A	Escalier 1 : contre-marche	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
47	A	Escalier 1 : sous-face	Bois	Papier peint		15.50	POS	Non visible	1	
Nombre total d'unités de diagnostic			14	Nombre d'unités de classe		3	0	% de classe 3		0.00 %

RDC - Salle à manger										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
48		Plafond	Plâtre	Peinture		13.30	POS	Dégradé (Écaillage)	3	
49	A	Mur	Plâtre	Peinture	Haut	13.40	POS	Dégradé (Écaillage)	3	
50	B	Mur	Plâtre	Peinture	Centre	12.30	POS	Dégradé (Écaillage)	3	
51	C	Mur	Plâtre	Peinture	Centre	11.20	POS	Dégradé (Écaillage)	3	
52	D	Mur	Plâtre	Peinture	Bas	19.80	POS	Dégradé (Écaillage)	3	
53 54	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
55 56	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
57 58	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
59 60	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
61	D	Fenêtre 1 : allège	Plâtre	Peinture		15.50	POS	Dégradé (Écaillage)	3	
62	D	Fenêtre 2 : allège	Plâtre	Peinture		18.70	POS	Dégradé (Écaillage)	3	
63	A	Placard 1 : porte intérieure	Bois	Peinture		19.80	POS	Dégradé (Écaillage)	3	
64	A	Placard 1 : porte extérieure	Bois	Peinture		12.30	POS	Dégradé (Écaillage)	3	
65	A	Placard 1 : encadrement intérieure	Bois	Peinture		11.20	POS	Dégradé (Écaillage)	3	
66	A	Placard 1 : encadrement extérieure	Bois	Peinture		15.50	POS	Dégradé (Écaillage)	3	
67 68	A	Placard 1 : intérieur	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
-	D	Fenêtre 1 : intérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	D	Fenêtre 1 : extérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	D	Fenêtre 1 : dormant intérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	D	Fenêtre 1 : dormant extérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	D	Fenêtre 1 : volet	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	D	Fenêtre 2 : intérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	D	Fenêtre 2 : extérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	D	Fenêtre 2 : dormant intérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	D	Fenêtre 2 : dormant extérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	D	Fenêtre 2 : volet	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic			26	Nombre d'unités de classe		3	11	% de classe 3		42.31 %

RDC - Salon										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
69 70		Plafond	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
71 72	A	Mur	Plâtre	Peinture	Centre	0.01 0.06	NEG		0	

Société

EXPERTISE DIAG / CHAOUI Anthony
115 Impasse de la Verte Londe - 76500 LA LONDE
Tel : 06 15 75 43 46 | Mail : anthony.chaoui@bc2e.com
Web : expertisediag.bc2e.com
Siret : 951941889

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 761701569
PLOMB : 6 sur 12
DDT : 10 sur 94



73 74	B	Mur	Plâtre	Peinture	Centre	0.02 0.07	NEG		0	
75 76	C	Mur	Plâtre	Peinture	Haut	0.01 0.06	NEG		0	
77 78	D	Mur	Plâtre	Peinture	Bas	0.00 0.05	NEG		0	
79 80	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.03 0.06	NEG		0	
81 82	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
83 84	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
85 86	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
87 88	B	Porte 2 : intérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
89 90	B	Porte 2 : extérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
91 92	B	Porte 2 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.00 0.07	NEG		0	
93 94	B	Porte 2 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
95 96	C	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
97 98	C	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
99 100	C	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
101 102	C	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
103 104	C	Fenêtre 1 : allège	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
105 106	C	Porte-fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
107 108	C	Porte-fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
109 110	C	Porte-fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
111 112	C	Porte-fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
-		Plinthe	Carrelage			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 1 : volet	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Porte-fenêtre 1 : volet	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic			25	Nombre d'unités de classe		3	0	% de classe 3		0.00 %

RDC - Couloir										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
113 114		Plafond	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
115 116	A	Mur	Plâtre	Papier peint	Centre	0.03 0.08	NEG		0	
117 118	B	Mur	Plâtre	Papier peint	Haut	0.02 0.07	NEG		0	
119 120	C	Mur	Plâtre	Papier peint	Centre	0.03 0.08	NEG		0	
121 122	D	Mur	Plâtre	Papier peint	Bas	0.02 0.07	NEG		0	
123 124	E	Mur	Plâtre	Papier peint	Haut	0.01 0.06	NEG		0	
125 126	F	Mur	Plâtre	Papier peint	Bas	0.00 0.05	NEG		0	
127 128	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.02 0.05	NEG		0	
129 130	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
131 132	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
133 134	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
135 136	B	Porte 2 : intérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	

Société

EXPERTISE DIAG / CHAOUI Anthony
115 Impasse de la Verte Londe - 76500 LA LONDE
Tel : 06 15 75 43 46 | Mail : anthony.chaoui@bc2e.com
Web : expertisediag.bc2e.com
Siret : 951941889

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 761701569
PLOMB : 7 sur 12
DDT : 11 sur 94



137 138	B	Porte 2 : extérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
139 140	B	Porte 2 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
141 142	B	Porte 2 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
-		Plinthe	Carrelage			-	-	-	-	Abs. revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic			16	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0.00 %	

RDC - wc										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
143 144		Plafond	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
145 146	A	Mur	Plâtre	Papier peint	Haut	0.02 0.07	NEG		0	
147 148	B	Mur	Plâtre	Papier peint	Centre	0.00 0.05	NEG		0	
149 150	C	Mur	Plâtre	Papier peint	Haut	0.00 0.05	NEG		0	
151 152	D	Mur	Plâtre	Papier peint	Bas	0.01 0.06	NEG		0	
153 154	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
155 156	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
157 158	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
159 160	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
161 162	C	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
163 164	C	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.03 0.06	NEG		0	
165 166	C	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
167 168	C	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
169 170	C	Fenêtre 1 : allège	Plâtre	Papier peint		0.02 0.07	NEG		0	
-		Plinthe	Carrelage			-	-	-	-	Abs. revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic			15	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0.00 %	

RDC - Salle de bain										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
171 172		Plafond	Plâtre	Lambris		0.01 0.08	NEG		0	
173 174	A	Mur	Plâtre	Lambris	Centre	0.00 0.05	NEG		0	
175 176	B	Mur	Plâtre	Lambris	Haut	0.03 0.08	NEG		0	
177 178	C	Mur	Plâtre	Lambris	Haut	0.02 0.07	NEG		0	
179 180	D	Mur	Plâtre	Lambris	Centre	0.03 0.08	NEG		0	
181 182	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
183 184	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
185 186	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
187 188	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
189 190	D	Fenêtre 1 : allège	Plâtre	Faïence		0.00 0.05	NEG		0	
-		Plinthe	Carrelage			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	D	Fenêtre 1 : intérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	D	Fenêtre 1 : extérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement



-	D	Fenêtre 1 : dormant intérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	D	Fenêtre 1 : dormant extérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic			15	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3			0.00 %

RDC - Cellier										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
191 192		Plafond	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
193 194	A	Mur	Plâtre	Peinture	Haut	0.01 0.06	NEG		0	
195 196	B	Mur	Plâtre	Peinture	Haut	0.01 0.06	NEG		0	
197 198	C	Mur	Plâtre	Peinture	Centre	0.02 0.07	NEG		0	
199 200	D	Mur	Plâtre	Peinture	Bas	0.03 0.08	NEG		0	
201 202	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
203 204	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
205 206	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
207 208	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
-		Plinthe	Carrelage			-	-	-	-	Abs. revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic			10	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3			0.00 %

RDC - Chambre 1										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
209 210		Plafond	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
211 212	A	Mur	Plâtre	Papier peint	Centre	0.02 0.07	NEG		0	
213 214	B	Mur	Plâtre	Papier peint	Haut	0.02 0.07	NEG		0	
215 216	C	Mur	Plâtre	Papier peint	Centre	0.01 0.06	NEG		0	
217 218	D	Mur	Plâtre	Papier peint	Centre	0.02 0.05	NEG		0	
219 220	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
221 222	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
223 224	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
225 226	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.00 0.07	NEG		0	
227 228	C	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
229 230	C	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
231 232	C	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
233 234	C	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
235 236	C	Fenêtre 1 : allège	Plâtre	Papier peint		0.03 0.08	NEG		0	
237 238	B	Fenêtre 2 : intérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
239 240	B	Fenêtre 2 : extérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
241 242	B	Fenêtre 2 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
243 244	B	Fenêtre 2 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	



245 246	B	Fenêtre 2 : allège	Plâtre	Papier peint		0.00 0.05	NEG		0	
-		Plinthe	Carrelage			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 1 : volet	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Fenêtre 2 : volet	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic			22	Nombre d'unités de classe		3	0	% de classe 3		0.00 %

RDC - Chambre 2										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
247 248		Plafond	Plâtre	Peinture		0.00 0.07	NEG		0	
249 250	A	Mur	Plâtre	Papier peint	Haut	0.03 0.08	NEG		0	
251 252	B	Mur	Plâtre	Papier peint	Centre	0.02 0.07	NEG		0	
253 254	C	Mur	Plâtre	Papier peint	Bas	0.03 0.08	NEG		0	
255 256	D	Mur	Plâtre	Papier peint	Haut	0.00 0.05	NEG		0	
257 258	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
259 260	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
261 262	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.02 0.05	NEG		0	
263 264	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
265 266	C	Fenêtre 1 : allège	Plâtre	Papier peint		0.01 0.05	NEG		0	
-		Plinthe	Carrelage			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 1 : intérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 1 : extérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 1 : dormant intérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 1 : dormant extérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 1 : volet	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic			16	Nombre d'unités de classe		3	0	% de classe 3		0.00 %

Société

EXPERTISE DIAG / CHAOUI Anthony
 115 Impasse de la Verte Londe - 76500 LA LONDE
 Tel : 06 15 75 43 46 | Mail : anthony.chaoui@bc2e.com
 Web : expertisediag.bc2e.com
 Siret : 951941889

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 761701569
 PLOMB : 10 sur 12
 DDT : 14 sur 94



NOTICE D'INFORMATIONS

(Conforme à l'annexe II de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat des risques d'exposition au plomb)

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : lisez-le attentivement !
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé :

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb :

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écailent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées. Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent ;
- lutez contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- évitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb, prenez des précautions :

- si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en oeuvre les mesures de prévention adéquates ;
- tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte :

- ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- éloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.

Société

EXPERTISE DIAG / CHAOUI Anthony
115 Impasse de la Verte Londe - 76500 LA LONDE
Tel : 06 15 75 43 46 | Mail : anthony.chaoui@bc2e.com
Web : expertisediag.bc2e.com
Siret : 951941889

Scannez et téléchargez votre rapport

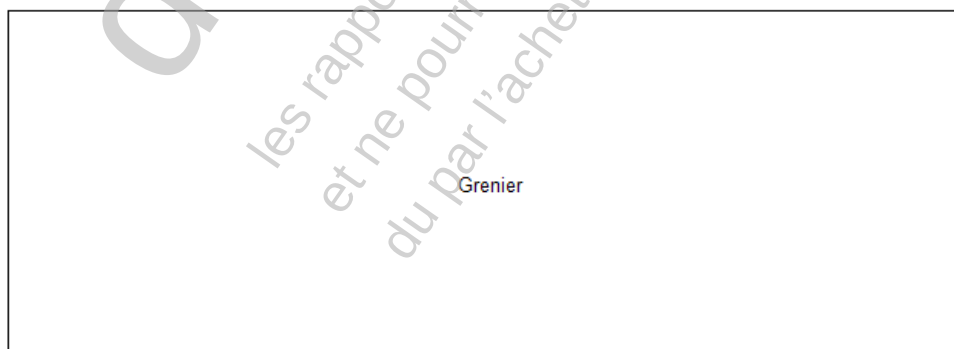
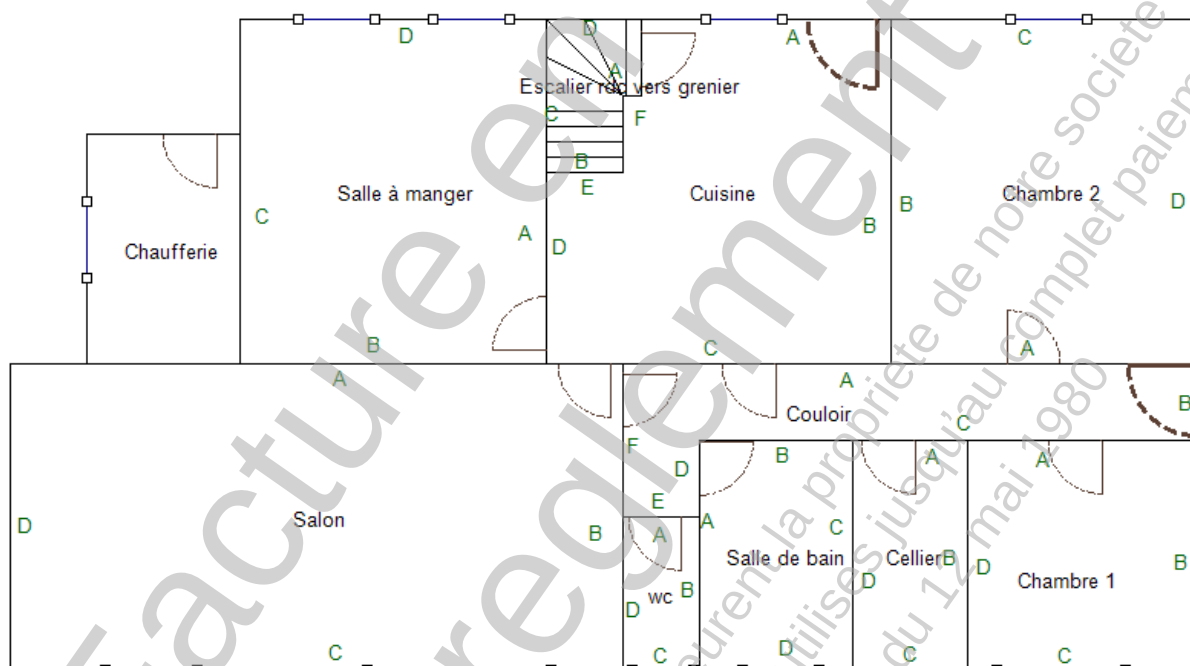
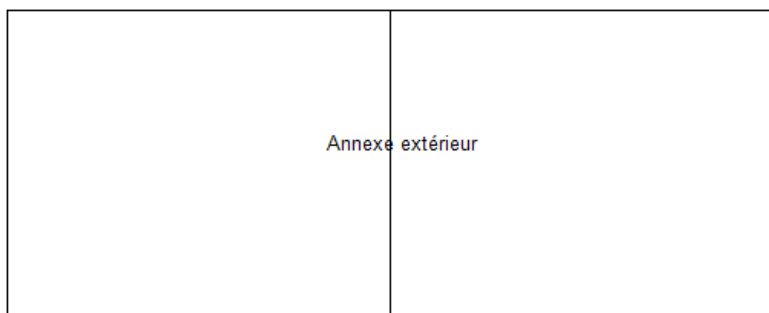


Rapport

n° de rapport : 761701569
PLOMB : 11 sur 12
DDT : 15 sur 94



Croquis



Société

EXPERTISE DIAG / CHAOUI Anthony
115 Impasse de la Verte Londe - 76500 LA LONDE
Tel : 06 15 75 43 46 | Mail : anthony.chaoui@bc2e.com
Web : expertisediag.bc2e.com
Siret : 951941889

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 761701569
PLOMB : 12 sur 12
DDT : 16 sur 94





Rapport de l'État de l'Installation Intérieure d'Électricité

articles L. 271-4 à 6, L. 134-7, R. 126-35, R. 126-36, R. 134-49 et R. 134-50 du code de la construction et de l'habitation, arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation.
Référence normative : d'après la norme NF C 16-600 de Juillet 2017 se limitant aux points n'entrant pas en contradiction avec l'arrêté en vigueur.

MISSION N° : 761701569

	IDENTITE DU PROPRIÉTAIRE DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DÉPENDANCES
Nom :	OFFICE NATIONAL DES FORETS
Adresse :	MAISON FORESTIERE - LES PLAINS SAINT MARTIN
Ville :	76500 LA LONDE

	1. DÉSIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DÉPENDANCES
Adresse :	LES PLAINS SAINT MARTIN
Ville :	76500 LA LONDE

	2. IDENTITE DU DONNEUR D'ORDRE
Nom :	OFFICE NATIONAL DES FORETS
Adresse :	MAISON FORESTIERE - LES PLAINS SAINT MARTIN
Ville :	76500 LA LONDE
Tel :	
Mail :	
Qualité :	PROPRIETAIRE

	1. DÉSIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DÉPENDANCES
---	--

Type : Maison	Nbre pièces : 4	Lot : Lot secondaire :
Cadastre : C 1118	Bâtiment :	Escalier :
Porte :	Date de visite : 23/09/2025	Étage : RDC
Accompagnateur : PAS D'ACCOMPAGNATEUR	Opérateur : CHAOUI Anthony	Identifiant Fiscal : Non communiqué
Référence client :	Bien meublé : OUI	
Installation électrique alimentée : NON		Mise hors tension de l'installation possible : NON
Distributeur d'électricité : ENEDIS		Qualité du donneur d'ordre : Propriétaire
Année de construction : 1900		Année de l'installation électrique : Plus de 15 ans

CONCLUSIONS

(détail des conclusions en "5")

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre
 3. Dispositif de protection contre les surintensités adaptée à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
 5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.
 6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.
- L'installation intérieure fait l'objet d'avertissements particuliers (voir paragraphe 6).



3. IDENTIFICATION DE L'OPÉRATEUR AYANT RÉALISÉ L'INTERVENTION ET SIGNÉ LE RAPPORT :

CHAOUI Anthony membre du réseau BC2E

Identité de l'opérateur : **CHAOUI Anthony**

dont les compétences sont certifiées par **TECHNICERT - 5 RUE TRAVERSIERE - 78580 LES-ALLUETS-LE-ROI**, numéro de certification **TC23-0443** le : 23/03/2023 jusqu'au : 22/03/2030

Nom et raison sociale de l'entreprise : **EXPERTISE DIAG / CHAOUI Anthony**

Adresse de l'entreprise : 115 Impasse de la Verte Londe - 76500 LA LONDE

N°siret : 951941889

Désignation de la compagnie d'assurance de l'opérateur : **ALLIANZ**

N° de police d'assurance : 62490415

Date de validité : 31/12/2025

4. RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE RÉALISATION DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE D'ÉLECTRICITÉ :

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50V en courant alternatif et 120V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible), sans déplacement des meubles, ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros oeuvre ou le second oeuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits ;

5. CONCLUSION RELATIVE À L'ÉVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE À LA SÉCURITÉ DES PERSONNES :

ANOMALIES AVÉRÉES SELON LES DOMAINES			
N° article (1)	Libellé et localisation(*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en oeuvre
1 - Appareil général de commande et de protection et son accessibilité :			
néant	néant	néant	néant
2 - Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre :			
B.3.3.6 a1)	Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre. Localisation : Chambre 1		
B.3.3.6 a2)	Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre. Localisation : Cuisine		
B.3.3.6 a3)	Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre. Localisation : Cuisine		
3 - Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit :			
B.4.3 b)	Le type d'au moins un fusible ou un disjoncteur n'est plus autorisé (fusible à tabatière, à broches rechargeables, coupe-circuit à fusible de type industriel, disjoncteur réglable en courant protégeant des circuits terminaux). Localisation : Chaufferie		
B.4.3 h)	Des conducteurs ou des appareillages présentent des traces d'échauffement. Localisation : Chaufferie		
4 - Liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire :			
néant	néant	néant	néant
5 - Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - protection mécanique des conducteurs :			
B.7.3 a)	L'enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée. Localisation : Chaufferie		
B.7.3 b)	L'isolant d'au moins un conducteur est dégradé. Localisation : Couloir		



B.7.3 c2)	Au moins un conducteur nu et/ou au moins une partie accessible est alimenté sous une tension supérieure à 25 V AC ou supérieure à 60 V DC ou est alimenté par une source autre que TBTS. Localisation : Chauffage		
B.7.3 d)	L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible. Localisation : Couloir		
B.7.3 e)	L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible. Localisation : Couloir		
B.8.3 e)	Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente. Localisation : Couloir		
6 - Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :			
B.8.3 a)	L'installation comporte au moins un matériel électrique vétuste. Localisation : Chauffage		
B.8.3 b)	L'installation comporte au moins un matériel électrique inadapté à l'usage. Localisation : Salle de bain		
P1 / P2 - Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives ou inversement :			
néant	néant	néant	néant
P3 - Piscine privée et du bassin de fontaine :			
néant	néant	néant	néant

(*) **AVERTISSEMENT** : la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

(1) Référence des anomalies selon la norme ou les spécifications techniques utilisées.

(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme ou les spécifications techniques utilisées.

(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le numéro d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
N° article (1)	Libellé des informations
B.11 a3)	Il n'y a aucun dispositif différentiel à haute sensibilité inférieure ou égale à 30 mA.
B.11 b2)	Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur.
B.11 c2)	Au moins un socle de prise de courant ne possède pas un puits de 15 mm.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou les spécifications techniques utilisées.

6. AVERTISSEMENT PARTICULIER :

Installation, partie d'installation ou spécificités non couvertes :

- ☐ a) installation ou partie d'installation consacrée à la production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection : type de production (photovoltaïque, éolien, etc.) : néant
- ☐ b1) poste à haute tension privé ou public et installation à haute tension éventuellement (installations haute et basse tension situées dans le poste à haute tension privé ou public)
- ☐ b2) les spécificités de l'installation raccordée au réseau public de distribution par l'intermédiaire d'un branchement en puissance surveillée
- ☐ c) installation ou partie d'installation soumise à d'autres réglementations (code du travail, établissement recevant du public, etc.) : locaux concernés et type d'exploitation : néant
- ☐ d) le logement étant situé dans un immeuble collectif d'habitation :
 - installation de mise à la terre située dans les parties communes de l'immeuble collectif d'habitation (prise de terre, conducteur de terre, borne ou barrette principale de terre, liaison équipotentielle principale, conducteur principal de protection et la ou les dérivation(s) éventuelle(s) de terre situées en parties communes de l'immeuble d'habitation) : plus précisément, il n'a pas été contrôlé son existence ni ses caractéristiques ;
 - le ou les dispositifs différentiels : adéquation entre la valeur de la résistance de la prise de terre et le courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité) ;
 - parties d'installation électrique situées dans les parties communes alimentant les matériels d'utilisation placés dans la partie privative : plus précisément, il n'a pas été contrôlé l'état, l'existence de l'ensemble des mesures de protection contre les contacts indirects et surintensités appropriées.;

Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés selon l'Annexe C de la norme :

N° article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon l'Annexe C	Motifs (2)
1 - Appareil général de commande et de protection et son accessibilités :		
B.1.3 c)	Assure la coupure de l'ensemble de l'installation	L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.



2 - Dispositifs de protection différentielle à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre :		
B.2.3.1 c)	Protection de l'ensemble de l'installation	L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
B.2.3.1 c)	Protection de l'ensemble de l'installation	L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
B.2.3.1 h)	Déclenche, lors de l'essai de fonctionnement, pour un courant de défaut au plus égal à son courant différentiel résiduel assigné (sensibilité)	L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
B.2.3.1 h)	Déclenche, lors de l'essai de fonctionnement, pour un courant de défaut au plus égal à son courant différentiel résiduel assigné (sensibilité)	L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
B.2.3.1 i)	Déclenche par action sur le bouton test quand ce dernier est présent	L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
B.3.3.1 b)	Elément constituant la prise de terre approprié	Caractéristiques d'un dispositif non visibles.
B.3.3.1 c)	Prises de terre multiples interconnectées pour un même bâtiment	Caractéristiques d'un dispositif non visibles.
B.3.3.1 d)	Valeur de la résistance de la prise de terre adaptée au(x) dispositif(s) différentiel(s)	L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
B.3.3.3 a)	Qualité satisfaisante de la connexion du conducteur de terre, de la liaison équipotentielle principale, du conducteur principal de protection, sur la borne ou barrette de terre principale	Caractéristiques d'un dispositif non visibles.
B.3.3.4 a)	Connexion assurée des éléments conducteurs de la structure porteuse et des canalisations métalliques à la liaison équipotentielle principale (résistance de continuité = 2 ohms)	L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
B.3.3.4 d)	Qualité satisfaisante de la connexion du conducteur de liaison équipotentielle principale, du conducteur principal de protection, sur éléments conducteurs	Caractéristiques d'un dispositif non visibles.
B.3.3.5 d)	Continuité satisfaisante du conducteur principal de protection	L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
3 - Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit :		
B.4.3 a2)	Tous les dispositifs de protection contre les surintensités sont placés sur les conducteurs de phase	L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
B.4.3 a2)	Tous les dispositifs de protection contre les surintensités sont placés sur les conducteurs de phase	L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
4 - Liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire :		
B.5.3 a)	Continuité satisfaisante de la liaison équipotentielle supplémentaire	L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
B.5.3 b)	Section satisfaisante du conducteur de liaison équipotentielle supplémentaire	Caractéristiques d'un dispositif non visibles.
B.5.3 d)	Qualité satisfaisante des connexions du conducteur de la liaison équipotentielle supplémentaire aux éléments conducteurs et aux masses	Caractéristiques d'un dispositif non visibles.

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée

(1) Références des numéros d'article selon l'Annexe C

(2) Les motifs peuvent être, si c'est le cas :

- "Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage." ;
- "Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des conducteurs n'ont pu être vérifiés." ;
- "L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite." ;
- "Le(s) courant(s) d'emploi du (des) CIRCUIT(s) protégé(s) par le(s) INTERRUPTEUR(s) différentiel(s) ne peu(ven)t pas être évalué(s)." ;
- "L'installation est alimentée par un poste à haute tension privé qui est exclu du domaine d'application du présent DIAGNOSTIC et dans lequel peut se trouver la partie de l'installation à vérifier"
- "La nature TBTS de la source n'a pas pu être repérée."
- "Le calibre du ou des dispositifs de PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES est > 63 A pour un DISJONCTEUR ou 32A pour un fusible."
- "Le courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement est > 90 A en monophasé ou > 60 A en triphasé."
- "La méthode dite « amont-aval » ne permet pas de vérifier le déclenchement du DISJONCTEUR de branchement lors de l'essai de fonctionnement."
- "Les bornes d'alimentation de branchement et/ou la canalisation d'alimentation du ou des tableaux électriques comportent plusieurs conducteurs en parallèle"
- toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder au(x) contrôle(s) concerné(s).

Constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement :

- ☐ a) Il y a une étiquette sur le tableau qui indique l'absence de prise terre. Il y a donc présomption de l'absence de cette dernière dans l'immeuble ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;
- ☐ b) Il a été détecté une tension > à 50 V sur le conducteur neutre lors de l'identification du ou des conducteurs de phase ; il est recommandé de consulter un installateur électricien qualifié ;
- ☐ c) L'installation électrique, placée en amont du DISJONCTEUR de branchement et dans la partie privative, présente des parties actives sous tension accessibles ; il est recommandé de se rapprocher du gestionnaire du réseau public de distribution
- ☐ d) L'installation électrique, placée en amont du DISJONCTEUR de branchement et dans la partie privative, présente un (ou des) CONDUCTEUR(s) non protégé(s) par des conduits ou goulottes » ; il est recommandé de se rapprocher du gestionnaire du réseau public de distribution
- ☐ e) MATERIELS D'UTILISATION situés dans des parties privatives et alimentés depuis les parties communes ». Préciser la nature et la localisation des MATERIELS D'UTILISATION concernés et ajouter la (ou les) formule(s) appropriée(s) :



- ☐ 1. Ces matériels sont alimentés en basse tension, mais le MATERIEL DE CLASSE I n'est pas relié à la terre ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété : Néant
- ☐ 2. Ces matériels ne sont pas alimentés en très basse tension de sécurité et sont alimentés par un (des) CIRCUIT(s) ne disposant pas de dispositif de commande et de sectionnement placé dans le logement ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété : Néant
- ☐ 3. Ces matériels ne sont pas alimentés en très basse tension de sécurité et des matériels comportent des parties actives accessibles ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété : Néant
- ☐ 4. Ces matériels sont alimentés en Très Basse Tension, mais la nature de la source (Très Basse Tension de Sécurité) n'a pas pu être identifiée : Néant
- ☐ g) La valeur mesurée de la résistance de la PRISE DE TERRE depuis la partie privative n'est pas en adéquation avec la sensibilité du (ou des) dispositifs différentiels ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;
- ☐ h) Il n'existe pas de DERIVATION INDIVIDUELLE DE TERRE au répartiteur de terre du TABLEAU DE REPARTITION en partie privative ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;
- ☐ i) La section de la DERIVATION INDIVIDUELLE DE TERRE visible en partie privative est insuffisante ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;

Identification des parties du bien (Pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :

Combles : Accès impossible / Accès non sécurisé

Observation :

Type de disjoncteur de branchement : Monophasé 30/60

Sensibilité : 500 mA

Courant de réglage : 30 A

7. CONCLUSION RELATIVE À L'ÉVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL DE PROFESSIONNEL :

L'installation électrique comportant une ou des anomalies, il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elles présentent.

8. EXPLICATIONS DÉTAILLÉES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS :

DESCRIPTION DES RISQUES ENCOURUS EN FONCTION DES ANOMALIES IDENTIFIÉES
Appareil général de commande et de protection Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas de d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.
Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voir d'une électrocution.
Prise de terre et installation de mise à la terre Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.
Dispositif de protection contre les surintensités Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits.
Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique dans le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
Conditions particulières des locaux contenant une baignoire ou une douche Les règles de mise en oeuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
Matériels électriques présentant des risques contact direct Les matériels électriques dont les parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassées...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
Matériels vétustes ou inadaptés à l'usage Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en oeuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
Piscine privée ou bassin de fontaine Les règles de mise en oeuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de choc électrique, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voir d'une électrocution.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Société

EXPERTISE DIAG / CHAOUI Anthony
115 Impasse de la Verte Londe - 76500 LA LONDE
Tel : 06 15 75 43 46 | Mail : anthony.chaoui@bc2e.com
Web : expertisediag.bc2e.com
Siret : 951941889

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 761701569
ÉLECTRICITÉ : 5 sur 6
DDT : 21 sur 94



Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique ...) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prises de courant de type à obturateurs

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voir l'électrocution.

Socles de prises de courant de type à puits (15mm minimum)

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

Cachet de l'entreprise



Date de visite et établissement de l'état

Visite effectuée le : 23/09/2025
État rédigé à : LA LONDE le : 23/09/2025
Nom : CHAOUÏ Anthony

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980).

Société

EXPERTISE DIAG / CHAOUÏ Anthony
115 Impasse de la Verte Londe - 76500 LA LONDE
Tel : 06 15 75 43 46 | Mail : anthony.chaoui@bc2e.com
Web : expertisediag.bc2e.com
Siret : 951941889

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 761701569
ÉLECTRICITÉ : 6 sur 6
DDT : 22 sur 94



Constat Amiante

RAPPORT DE MISSION DE REPÉRAGE DES MATÉRIAUX ET PRODUITS DES LISTES A ET B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE CONTENANT DE L'AMIANTE POUR L'ÉTABLISSEMENT DU CONSTAT ÉTABLI A L'OCCASION DE LA VENTE D'UN IMMEUBLE BATI

Application des articles L. 271-4 à -6 et R.271-1 à -4 du code de la construction et de l'habitation ;

articles L. 1334-13, R.1334-14 et -15, R.1334-20 et -21,

R.1334-23 et -24, R.1334-29-7 et annexe 13-9 du code de la santé publique, du décret 2011-629 du 3 juin 2011, deux arrêtés du 12 décembre 2012 modifiés par l'arrêté du 26 juin 2013 relatifs aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu de rapport de repérage.

MISSION N° : 761701569

PROPRIÉTAIRE

Nom : OFFICE NATIONAL DES FORETS
Adresse : MAISON FORESTIERE - LES PLAINS SAINT MARTIN
Ville : 76500 LA LONDE

MISSION

Adresse : LES PLAINS SAINT MARTIN
Ville : 76500 LA LONDE

DONNEUR D'ORDRE

Nom : OFFICE NATIONAL DES FORETS
Adresse : MAISON FORESTIERE - LES PLAINS SAINT MARTIN
Ville : 76500 LA LONDE

MISSION

Type : Maison	Nbre pièces : 4	Lot : Lot secondaire :
Cadastre : C 1118	Bâtiment :	Escalier :
Porte :	Étage : RDC	Année de construction : 1900
Date de commande : 23/09/2025	Date de visite : 23/09/2025	Référence client :
Accompagnateur : PAS D'ACCOMPAGNATEUR	Opérateur : CHAOUI Anthony	

CONCLUSIONS

(détail des conclusions et mesures d'ordre général en fin du rapport de repérage)

- A - CONCLUSIONS DU REPÉRAGE EFFECTIF DANS LES ZONES EXAMINÉES (SE RÉFÉRER AUX TABLEAUX (POINT C) POUR CONNAÎTRE LES ZONES OU ÉLÉMENTS N'AYANT PU ÊTRE EXAMINÉS) :**
Dans le cadre réglementaire de la mission décrit au paragraphe 2.2, il n'a pas été repéré de matériaux ou produits contenant de l'amiante dans les zones examinées (se référer aux tableaux (point C) pour connaître les zones non examinées).
- B - OBLIGATIONS ET RECOMMANDATIONS RÉGLEMENTAIRES ISSUES DES RÉSULTATS DU REPÉRAGE RÉGLEMENTAIRE POUR LES MATÉRIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE :**
Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :
Aucune obligation réglementaire à signaler.
- Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :**
aucune obligation réglementaire à signaler.



C - PARTIES D'IMMEUBLE, LOCAUX OU PARTIES DE LOCAUX, MATÉRIAUX OU PRODUITS POUR LESQUELS DES INVESTIGATIONS COMPLÉMENTAIRES SONT NÉCESSAIRES LIMITANT LA RÉALISATION COMPLÈTE DE LA MISSION :

Dans le cadre de la mission décrit au paragraphe 2.2, les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants, matériaux ou produits qui n'ont pu être visités, sondés ou prélevés et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante sont :

LOCAUX NON VISITES		
Etage	Local	Motif
01	Combles	Accès impossible / Accès non sécurisé

ÉLÉMENTS NON EXAMINÉS		
Etage	Local	Éléments et motif
Néant	Néant	Néant

Nous n'avons pas pu examiner les matériaux ou produits situés sous et derrière les meubles des pièces : Cuisine, Escalier rdc vers grenier, Salle à manger, Salon, Couloir, wc, Salle de bain, Cellier, Chambre 1, Chambre 2

Nous n'avons pas pu examiner les matériaux ou produits situés derrière les doublages des murs : Cuisine, Escalier rdc vers grenier, Salle à manger, Salon, Couloir, wc, Salle de bain, Cellier, Chambre 1, Chambre 2

Matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires				
Etage	Local	Localisation	Composant	Motif
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Il est rappelé au propriétaire que les obligations réglementaires prévues aux articles R.1334-15 à R.1334-18 du code de la santé publique ne sont pas remplies conformément aux dispositions des articles 3 des deux arrêtés du 12 décembre 2012 relatifs aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage.

Avertissement : les textes ont prévu plusieurs cadres réglementaires pour le repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante, notamment pour les cas de démolition d'immeuble. **La présente mission de repérage ne répond pas aux exigences prévues pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition ou avant réalisation de travaux dans l'immeuble concerné et son rapport ne peut donc pas être utilisé à ces fins.**

Le cas échéant d'autres recherches devront être entamées selon le type de mission.

EXPERTISE DIAG / CHAOUI Anthony s'engage à venir visiter, les locaux ou parties d'immeuble inaccessibles lors de la visite initiale et à mettre à jour le présent rapport si le propriétaire ou le donneur d'ordre en font la demande à EXPERTISE DIAG / CHAOUI Anthony dans les quinze jours calendaires suivant la date du présent rapport et si le propriétaire ou son mandataire ont pu faire disparaître les causes d'inaccessibilité.

Observation :

Néant

Société

EXPERTISE DIAG / CHAOUI Anthony
115 Impasse de la Verte Londe - 76500 LA LONDE
Tel : 06 15 75 43 46 | Mail : anthony.chaoui@bc2e.com
Web : expertisediag.bc2e.com
Siret : 951941889

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 761701569
AMIANTE : 2 sur 10
DDT : 24 sur 94

SOMMAIRE

1	Le laboratoire d'analyses
2	La mission de repérage
2.1	L'objet de la mission
2.2	Le cadre de la mission
2.2.1	L'intitulé de la mission
2.2.2	Le cadre réglementaire de la mission
2.2.3	L'objectif de la mission
2.2.4	Le programme de repérage de la mission réglementaire
2.2.5	Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
2.2.6	Le périmètre à repérer
3	Conditions de réalisation du repérage
3.1	Bilan de l'analyse documentaire
3.2	Date d'exécution des visites du repérage in situ
3.3	Identification de l'opérateur de repérage
3.4	Plan et procédures de prélèvements
4	Résultats détaillés du repérage des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante
4.1	Matériaux ou produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique
4.2	Matériaux ou produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique
4.3	Matériaux ou produits du programme de repérage complémentaire
4.4	Zones présentant des similitudes d'ouvrage
5	Conclusions et recommandations préconisées pour les matériaux et produits contenant de l'amiante
5.1	Conclusions réglementaires concernant les matériaux ou produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique contenant de l'amiante
5.2	Recommandations réglementaires préconisées pour les matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique contenant de l'amiante
5.3	Conclusion et recommandations réglementaires préconisées pour les matériaux et produit contenant de l'amiante du programme de repérage complémentaire
5.4	Compléments et précisions à ces conclusions et recommandations par l'opérateur de repérage
6	Ecart /adjonctions par rapport à la norme NF X 46-020 en vigueur et applicable à la date du rapport
7	Signature
8	Remarques
8.1	Remarques importantes
9	Annexes

1. LABORATOIRE D'ANALYSE :

Aucune analyse effectuée

2. LA MISSION DE REPÉRAGE :

2.1. L'objet de la mission :

Dans le cadre de la vente de l'immeuble bâti ou de la partie d'immeuble bâti décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble ou partie d'immeuble certains matériaux ou produits contenant de l'amiante conformément à la législation en vigueur.

Pour s'exonérer de tout ou partie de sa garantie des vices cachés, le propriétaire vendeur annexe à la promesse de vente ou au contrat de vente le présent rapport.

2.2. Le cadre de la mission :

2.2.1. L'intitulé de la mission :

Repérage en vue de l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente de tout ou partie d'un immeuble bâti.

2.2.2. Le cadre réglementaire de la mission :

L'article L.271-4 du code de la construction et de l'habitation prévoit qu'en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique fourni par le vendeur est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En cas de vente publique, le dossier de diagnostic technique est annexé au cahier des charges.

Le dossier de diagnostic technique comprend, entre autre, l'état mentionnant la présence ou l'absence de certains matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L.1334-13 du même code.

La mission, s'inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport..

2.2.3. L'objectif de la mission :

Il s'agit de procéder au repérage des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante exigé par l'article R.1334-15 du code de la santé publique.

Les listes A et B de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante sont détaillées par l'annexe 13-9 du code de la santé publique (article 1334-14 alinéa IV du code de la santé publique).

La recherche concernant les enduits projetés se limitera aux enduits identifiables comme le Progypsol et non aux enduits projetés qui auraient un aspect lisse ou taloché, soumis à ce jour à interprétation.

Société

EXPERTISE DIAG / CHAOUI Anthony
115 Impasse de la Verte Londe - 76500 LA LONDE
Tel : 06 15 75 43 46 | Mail : anthony.chaoui@bc2e.com
Web : expertisediag.bc2e.com
Siret : 951941889

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 761701569
AMIANTE : 3 sur 10
DDT : 25 sur 94

2.2.4. Le programme de repérage de la mission réglementaire :

Le programme de repérage est défini par les listes A et B de l'Annexe 13.9. du Code de la santé publique et se limite pour une mission normale à la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les composants et parties de composants de la construction y figurant.

L'examen consiste en une inspection visuelle des composants et parties de composants de la construction, accessibles sans travaux destructifs, et ne concerne exclusivement que les parties privatives de l'immeuble.

Produits et matériaux appartenant au programme de repérage de l'amiante défini en annexe 13-9 du code de la santé publique :

CODE DE LA SANTE PUBLIQUE
ANNEXE 13-9
PROGRAMMES DE REPERAGE DE L'AMIANTE MENTIONNES
AUX ARTICLES R.1334-20, R.1334-21 ET R.1334-22

LISTE A mentionnée à l'article R.1334-20:

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

LISTE B mentionnée à l'article R.1334-21

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol.
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets/volets coupe-feu. Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
4. Éléments extérieurs	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

La recherche concernant les enduits projetés se limitera aux enduits identifiables comme le Progypsol et non aux enduits projetés qui auraient un aspect lisse ou taloché, soumis à ce jour à interprétation.

Société

EXPERTISE DIAG / CHAOUI Anthony
115 Impasse de la Verte Londe - 76500 LA LONDE
Tel : 06 15 75 43 46 | Mail : anthony.chaoui@bc2e.com
Web : expertisediag.bc2e.com
Siret : 951941889

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 761701569
AMIANTE : 4 sur 10
DDT : 26 sur 94

2.2.5. Programme de repérage complémentaire (le cas échéant) :

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspectée	Sur demande ou sur information
Néant	Néant	Néant

IMPORTANT : Le programme de repérage de la mission de base est limitatif. Il est plus restreint que celui élaboré pour les missions de repérage de matériaux ou produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou celui à élaborer avant réalisation de travaux.

2.2.6. Le périmètre de repérage effectif :

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

- Description :

Fonction principale du bâtiment : Habitation (Maisons individuelles)

Date du permis de construire : Non précisée (antérieur au 1er juillet 1997 sur déclaration du mandataire)

Année de construction : 1900

- Périmètre de repérage effectif :

Étage	Local	Nom des composants ou parties de composants
		Élément : Revêtement / Substrat
RDC	Annexe extérieur	Sol (Terre) - Plafond (Ardoises poutres) - Mur A (Pierre) - Mur B (Pierre) - Mur C (Pierre) - Mur D (Pierre)
RDC	Chaudière	Sol (Béton) - Plafond (Ardoises poutres) - Mur A (Brique) - Mur B (Brique) - Mur C (Brique) - Mur D (Brique)
RDC	Cuisine	Sol (Carrelage) - Plinthe (Carrelage) - Plafond (Plaque polystyrène Plâtre) - Mur A (Papier peint Plâtre) - Mur B (Papier peint Plâtre) - Mur C (Papier peint Plâtre) - Mur D (Papier peint Plâtre) - Mur E (Papier peint Plâtre) - Mur F (Papier peint Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Bois) - Porte 1 : extérieure (Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Bois) - Porte 1 : dormant extérieur (Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : extérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : allège (Lambris Plâtre) - Fenêtre 1 : volet (Bois) - Placard 1 : porte intérieure (Peinture Bois) - Placard 1 : porte extérieure (Peinture Bois) - Placard 1 : encadrement intérieure (Peinture Bois) - Placard 1 : encadrement extérieure (Peinture Bois) - Placard 1 : intérieur (Peinture Plâtre) - Placard 1 : sol (Carrelage)
RDC	Escalier rdc vers grenier	Sol (Peinture Bois) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : extérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Escalier 1 : limon (Peinture Bois) - Escalier 1 : marche (Peinture Bois) - Escalier 1 : contre-marche (Peinture Bois) - Escalier 1 : sous-face (Papier peint Bois)
01	Grenier	Sol (Bois) - Plafond (Ardoises poutres)
RDC	Salle à manger	Sol (Carrelage) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : extérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (PVC) - Fenêtre 1 : extérieure (PVC) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (PVC) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (PVC) - Fenêtre 1 : allège (Peinture Plâtre) - Fenêtre 1 : volet (Bois) - Fenêtre 2 : intérieure (PVC) - Fenêtre 2 : extérieure (PVC) - Fenêtre 2 : dormant intérieur (PVC) - Fenêtre 2 : dormant extérieur (PVC) - Fenêtre 2 : allège (Peinture Plâtre) - Fenêtre 2 : volet (Bois) - Placard 1 : porte intérieure (Peinture Bois) - Placard 1 : porte extérieure (Peinture Bois) - Placard 1 : encadrement intérieure (Peinture Bois) - Placard 1 : encadrement extérieure (Peinture Bois) - Placard 1 : intérieur (Peinture Plâtre) - Placard 1 : sol (Carrelage)
RDC	Salon	Sol (Carrelage) - Plinthe (Carrelage) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : extérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Porte 2 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 2 : extérieure (Peinture Bois) - Porte 2 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 2 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : extérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : allège (Peinture Plâtre) - Fenêtre 1 : volet (Bois) - Porte-fenêtre 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte-fenêtre 1 : extérieure (Peinture Bois) - Porte-fenêtre 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte-fenêtre 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Porte-fenêtre 1 : volet (Bois)
RDC	Couloir	Sol (Carrelage) - Plinthe (Carrelage) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Papier peint Plâtre) - Mur B (Papier peint Plâtre) - Mur C (Papier peint Plâtre) - Mur D (Papier peint Plâtre) - Mur E (Papier peint Plâtre) - Mur F (Papier peint Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : extérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Porte 2 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 2 : extérieure (Peinture Bois) - Porte 2 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 2 : dormant extérieur (Peinture Bois)



RDC	WC	Sol (Carrelage) - Plinthe (Carrelage) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Papier peint Plâtre) - Mur B (Papier peint Plâtre) - Mur C (Papier peint Plâtre) - Mur D (Papier peint Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : extérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : extérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : allège (Papier peint Plâtre)
RDC	Salle de bain	Sol (Carrelage) - Plinthe (Carrelage) - Plafond (Lambris Plâtre) - Mur A (Lambris Plâtre) - Mur B (Lambris Plâtre) - Mur C (Lambris Plâtre) - Mur D (Lambris Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : extérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (PVC) - Fenêtre 1 : extérieure (PVC) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (PVC) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (PVC) - Fenêtre 1 : allège (Faïence Plâtre)
RDC	Cellier	Sol (Carrelage) - Plinthe (Carrelage) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : extérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant extérieur (Peinture Bois)
RDC	Chambre 1	Sol (Carrelage) - Plinthe (Carrelage) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Papier peint Plâtre) - Mur B (Papier peint Plâtre) - Mur C (Papier peint Plâtre) - Mur D (Papier peint Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : extérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : extérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : allège (Papier peint Plâtre) - Fenêtre 1 : volet (Bois) - Fenêtre 2 : intérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 2 : extérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 2 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 2 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 2 : allège (Papier peint Plâtre) - Fenêtre 2 : volet (Bois)
RDC	Chambre 2	Sol (Carrelage) - Plinthe (Carrelage) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Papier peint Plâtre) - Mur B (Papier peint Plâtre) - Mur C (Papier peint Plâtre) - Mur D (Papier peint Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : extérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (PVC) - Fenêtre 1 : extérieure (PVC) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (PVC) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (PVC) - Fenêtre 1 : allège (Papier peint Plâtre) - Fenêtre 1 : volet (Bois)

Société

EXPERTISE DIAG / CHAOUI Anthony
115 Impasse de la Verte Londe - 76500 LA LONDE
Tel : 06 15 75 43 46 | Mail : anthony.chaoui@bc2e.com
Web : expertisediag.bc2e.com
Siret : 951941889

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 761701569
AMIANTE : 6 sur 10
DDT : 28 sur 94



3. CONDITIONS DE RÉALISATION DU REPÉRAGE :

3.1. Bilan de l'analyse documentaire :

Documents	Remis	Date	Référence / Principales conclusions
Rapports de repérage antérieurs	Non		Référence :
Diagnostic Amiante des parties communes	Non		Référence :
Dossier technique existant	Non		Référence :
Dossier technique Amiante existant	Non		Référence :
Contrôle de concentration en poussière d'amiante	Non		Référence :
Détails des travaux réalisés	Non		Référence :
Plans, schémas ou croquis des bâtiments	Non		Référence :
Documents concernant la construction et les travaux de rénovation	Non		Référence :
Descriptif des matériaux	Non		Référence :
Document interne	Non		Référence :
Acte de vente du bien	Non		Référence :

3.2. Date d'exécution des visites du repérage in situ :

Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 23/09/2025

3.3. Identification de l'opérateur de repérage :

CHAQUI Anthony

- Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **TECHNICERT - 5 RUE**

TRAVERSIERE - 78580 LES-ALLUETS-LE-ROI, numéro de certification : **TC23-0443**

- EXPERTISE DIAG / CHAQUI Anthony - 115 Impasse de la Verte Londe - 76500 LA LONDE

- Assurance ALLIANZ : **62490415** - Date de validité : **31/12/2025**

3.4. Plan et procédures de prélèvements :

L'ensemble des prélèvements, le cas échéant, a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

4. RÉSULTATS DÉTAILLÉS DU REPÉRAGE DES MATÉRIELLES OU PRODUITS SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE :

Dans le cadre de l'inspection visuelle, les sondages et les prélèvements sont réalisés selon les prescriptions décrites aux annexes A, B et C de la norme NF X 46-020 en vigueur et applicable à la date du rapport.

4.1. Matériaux ou produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Numéro de prélèvement	Composant	Amiante	Critère de conclusion	Motif si MPSCA	Résultat, évaluation de l'état de conservation
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Abréviations utilisées pour les critères de conclusion : **MM** : Marquage matériel - **DOC** : Document consulté - **RASP** : Résultat d'analyse suite à prélèvement - **MPPNCA** : matériel ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante - **MPSCA** : matériel ou produit restant susceptible de contenir de l'amiante pour lequel des investigations complémentaires doivent être effectuées pour pouvoir conclure quant à la présence ou à l'absence d'amiante

Codification des résultats d'évaluation de l'état de conservation : **score = 1** : Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation - **score = 2** : Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement - **score = 3** : Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement.

4.2. Matériaux ou produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Numéro de prélèvement	Composant	Amiante	Critère de conclusion	Motif si MPSCA	Type de recommandation
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Abréviations utilisées pour les critères de conclusion : **JPOR** : Jugement personnel de l'opérateur de repérage - **MM** : Marquage matériel - **DOC** : Document consulté - **RASP** : Résultat d'analyse suite à prélèvement - **MPPNCA** : matériel ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante - **MPSCA** : matériel ou produit restant susceptible de contenir de l'amiante pour lequel des investigations complémentaires doivent être effectuées pour pouvoir conclure quant à la présence ou à l'absence d'amiante

Codification des résultats d'évaluation de l'état de conservation : **EP** : Évaluation périodique - **AC1** : Action corrective de premier niveau - **AC2** : Action corrective de second niveau - **Aucune** : Le matériel ou produit ne contenant pas d'amiante, aucune recommandation n'est à formuler.

4.3. Matériaux ou produits du programme de repérage complémentaire :

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Numéro de prélèvement	Composant	Amiante	Critère de conclusion	Motif si MPSCA
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant



Abréviations utilisées pour les critères de conclusion : **JPOR** : Jugement personnel de l'opérateur de repérage - **MM** : Marquage matériau - **DOC** : Document consulté - **RASP** : Résultat d'analyse suite à prélèvement - **MPPNCA** : matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante - **MPSCA** : matériau ou produit restant susceptible de contenir de l'amiante pour lequel des investigations complémentaires doivent être effectuées pour pouvoir conclure quant à la présence ou à l'absence d'amiante

4.4. Zones présentant des similitudes d'ouvrage :

Zone présentant des similitudes d'ouvrage	Détail de la zone	Lié au repérage	Amianté
Néant	Néant	Néant	Néant

5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS PRÉCONISÉES POUR LES MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE :

5.1. Conclusions réglementaires concernant les matériaux ou produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique contenant de l'amiante :

Ces conclusions réglementaires s'appliquent aux propriétaires :

- des parties privatives d'immeubles collectifs d'habitation
- des parties communes d'immeubles collectifs d'habitation
- des immeubles bâtis autres que d'habitation

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Composant	Conclusion réglementaire
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

5.2. Recommandations réglementaires préconisées pour les matériaux et produit de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique contenant de l'amiante :

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Composant	Type de recommandation
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

5.3. Conclusions et recommandations réglementaires préconisées pour les matériaux et produit contenant de l'amiante du programme de repérage complémentaire :

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Composant	Résultat de l'évaluation de l'état de conservation, conclusion et recommandation réglementaires
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

5.4. Compléments et précisions à ces conclusions et recommandations par l'opérateur de repérage :

Néant -

6. ÉCARTS/ADJONCTIONS À LA NORME NF X 46-020 EN VIGUEUR ET APPLICABLE À LA DATE DU RAPPORT :

Néant

7. SIGNATURE :

Etabli le
23/09/2025
Cachet:

BC2E
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
EXPERTISE DIAG / CHAOUI Anthony
115 Impasse de la Verte Londe
76500 LA LONDE
06 15 75 43 46
Siret : 951941889 - code APE : 7120B

Signature :



RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980).

8. REMARQUES DIVERSES :

8.1. Remarques importantes :

Société

EXPERTISE DIAG / CHAOUI Anthony
115 Impasse de la Verte Londe - 76500 LA LONDE
Tel : 06 15 75 43 46 | Mail : anthony.chaooui@bc2e.com
Web : expertisediag.bc2e.com
Siret : 951941889

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 761701569
AMIANTE : 8 sur 10
DDT : 30 sur 94

a

Immeubles en copropriété : Les ouvrages tels que les sous-faces de dalles des sous-sols, des garages, des caves, des balcons, les réseaux de canalisations d'alimentation, d'évacuation, de chauffage, les gaines techniques, de fumées, d'extraction, de ventilation, de vide-ordures, sont considérés juridiquement comme des parties communes. Il en est de même pour tous les ouvrages mentionnés comme parties communes au règlement de copropriété. Ces composants ne font pas partie du présent repérage, même s'ils se trouvent dans les parties privatives. Ils doivent être repérés dans le cadre obligatoire du dossier technique amiante des parties communes de l'immeuble et figurer dans la fiche récapitulative de ce dossier.

Dans le cadre de ce repérage, il n'est procédé à aucun sondage destructif (l'amiante encloisonnée n'est donc pas prise en compte), et aucun démontage d'habillage des appareils de chauffage ou de production d'eau chaude n'est prévu.

Ce rapport est réalisé dans le cadre d'une vente. Il n'est pas suffisant pour évaluer les risques avant tous travaux destructifs. Ainsi ce rapport ne peut pas être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition (Art. R.1334-19 du Code de la Santé Publique). Il ne peut pas non plus satisfaire aux exigences du repérage avant travaux requises notamment par la législation du travail.

9. ANNEXES AU RAPPORT DE MISSION DE REPÉRAGE N° 761701569 :

- Éléments d'information réglementaires à faire figurer dans le rapport : sans objet
- Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des flocages contenant de l'amiante : sans objet
- Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des calorifugeage contenant de l'amiante : sans objet
- Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des faux-plafonds contenant de l'amiante : sans objet
- Grilles réglementaires d'évaluation des matériaux ou produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique : sans objet
- Illustration photographique : non
- Schéma de repérage : oui
- Rapports d'analyses du laboratoire : non
- Documents annexés au présent rapport : aucun
- Copie du certificat de compétence de l'opérateur de diagnostic : présent
- Copie de l'attestation d'assurance couvrant l'opérateur de repérage dans sa mission : présent

ELEMENTS D'INFORMATION REGLEMENTAIRES A FAIRE FIGURER DANS LE RAPPORT

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épandements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en oeuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

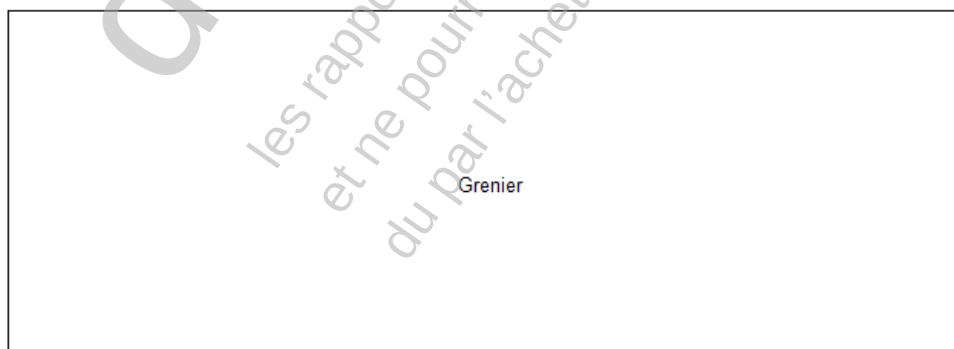
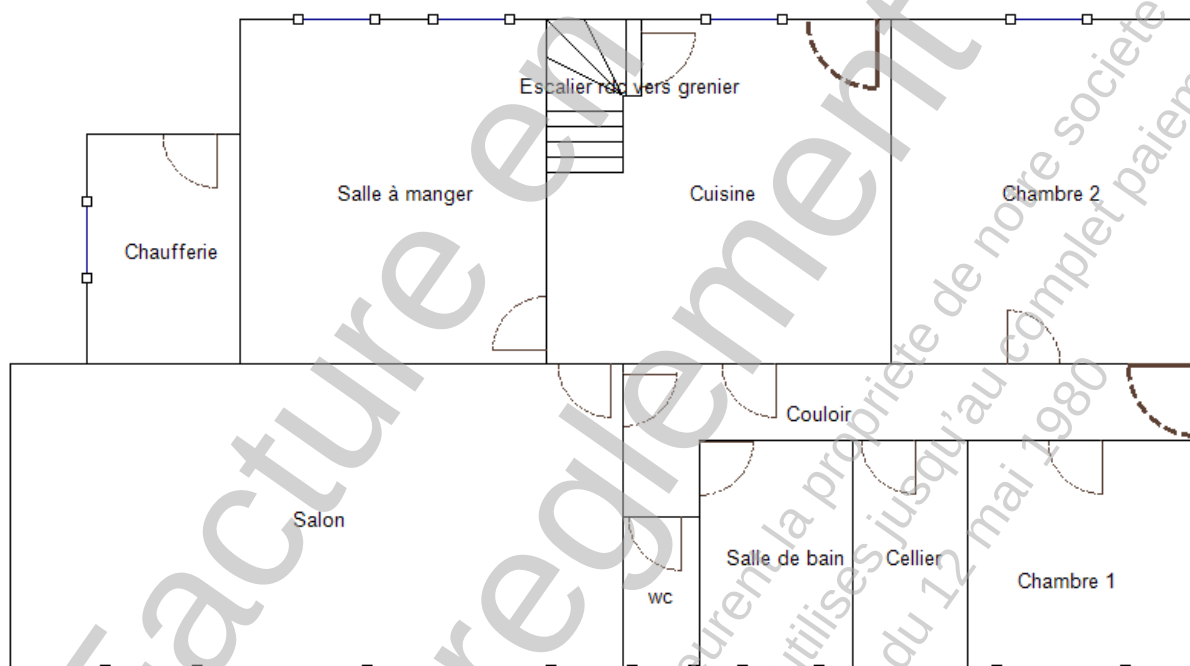
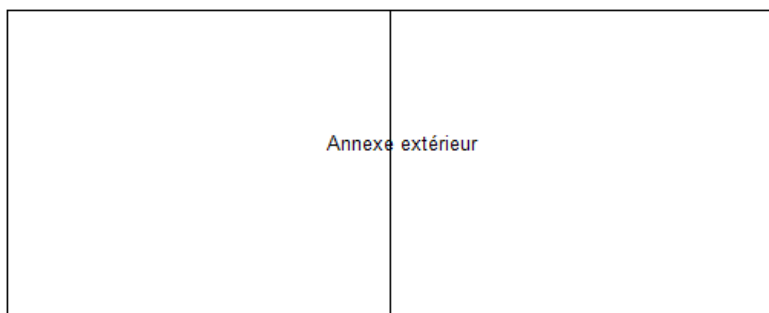
Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plutôt aux situations d'usures anormales ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données "déchets" gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.



Croquis



Société

EXPERTISE DIAG / CHAOUÏ Anthony
115 Impasse de la Verte Londe - 76500 LA LONDE
Tel : 06 15 75 43 46 | Mail : anthony.chaoui@bc2e.com
Web : expertisediag.bc2e.com
Siret : 951941889

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 761701569
AMIANTE : 10 sur 10
DDT : 32 sur 94

a



Diagnostic de Performance Énergétique

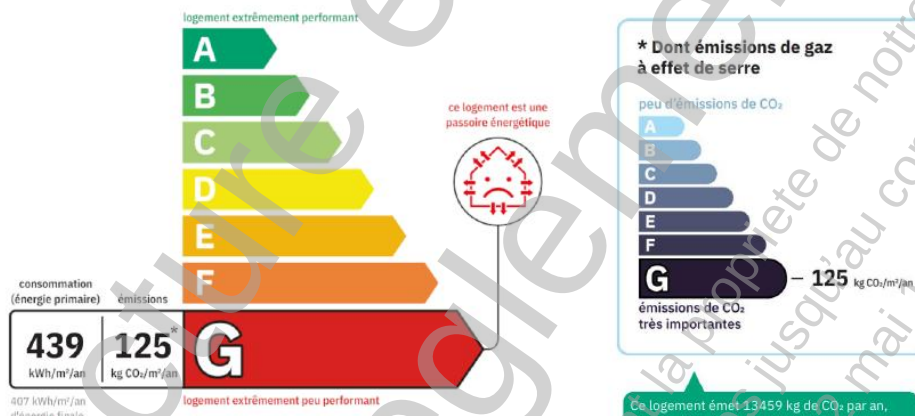
DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

n° : 2576E3007099T
établi le : 23/09/2025
valable jusqu'au : 22/09/2035

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>

dossier n° : 761701569
adresse : **LES PLAINS SAINT MARTIN 76500 LA LONDE**
type de bien : Maison individuelle
année de construction : 1900
surface de référence : **107.67m²**
étage : RDC
porte :
lot n° :
propriétaire : OFFICE NATIONAL DES FORETS
adresse : MAISON FORESTIERE LES PLAINS SAINT MARTIN 76500 LA LONDE

Performance énergétique et climatique



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6.

Ce logement émet 13459 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 69736 km parcourus en voiture.
Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.).

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) O_AppartCollectif



entre **5740€** et **7810€** par an

Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ?
voir p.3

Informations diagnostiqueur
EXPERTISE DIAG
115 IMPASSE DE LA VERTE LONDE,
LA LONDE
N° SIRET : 95119488900036
diagnostiqueur : CHAOUY

tél : 0615754346
email : anthony.chaoui@bc2e.com
n° de certification : TC23-0443
org.de certification : TECHNICERT

À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Agence vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contact» de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.ademe.fr/>).

Société

EXPERTISE DIAG / CHAOUY Anthony
115 Impasse de la Verte Londe - 76500 LA LONDE
Tel : 06 15 75 43 46 | Mail : anthony.chaoui@bc2e.com
Web : expertisediag.bc2e.com
Siret : 951941889

Scannez et téléchargez votre rapport

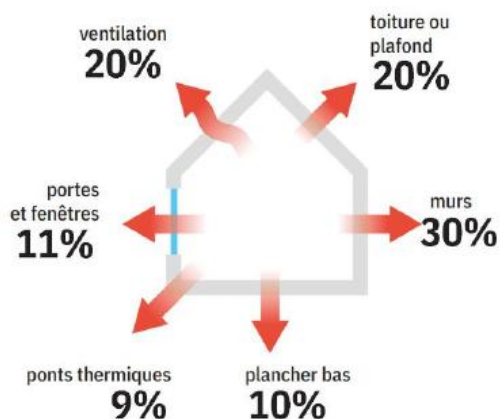


Rapport

n° de rapport : 761701569
DPE : 1 sur 18
DDT : 33 sur 94



Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation

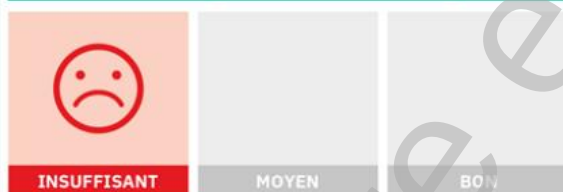


Système de ventilation en place



Ventilation par ouverture des fenêtres

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



fenêtres équipées de volets extérieurs ou brise-soleil



bonne inertie du logement



logement traversant

Pour améliorer le confort d'été :



Faites isoler la toiture de votre logement

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte)

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergies renouvelables

Diverses solutions existent :



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



chauffage au bois



réseau de chaleur vertueux



géothermie



Montants et consommations annuels d'énergie

usage		consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
chauffage	fioul	41306 (41306 é.f.)	entre 5200 € et 7050 €	90%
eau chaude sanitaire	électricité	4419 (1921 é.f.)	entre 400 € et 560 €	7%
refroidissement		0 (0 é.f.)	entre 0 € et 0 €	0%
éclairage	électricité	468 (203 é.f.)	entre 40 € et 60 €	1%
auxiliaire	électricité	1086 (472 é.f.)	entre 100 € et 140 €	2%
énergie totale pour les usages recensés :		47 279 kWh (43 903 kWh é.f.)	entre 5 740 € et 7 810 € par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous.

Conventionnellement, ces chiffres sont données pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 114ℓ par jour.

é.f. → énergie finale

* Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C
Chauffer à 19°C plutôt que 21°C,
c'est -22% sur votre facture **soit -1357€ par an**

astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

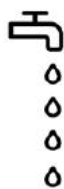
- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 114ℓ/jour d'eau chaude à 40°C
Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (2-3 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40ℓ
47ℓ consommés en moins par jour, c'est -22% sur votre facture soit -107€ par an

astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie :
france-renov.gouv.fr



Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 murs	Murs Sud Est, Nord Est, Sud Ouest en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur l'extérieur, non isolé Murs Nord Ouest, Sud Est, Nord Est, Sud Ouest en blocs de béton creux donnant sur l'extérieur, non isolé	insuffisante
 plancher bas	Planchers en dalle béton donnant sur terre-plein, non isolé	moyenne
 toiture/plafond	Plafonds bois sur solives bois donnant sous combles très faiblement ventilés, non isolé	insuffisante
 portes et fenêtre	Portes en bois avec 30-60% de vitrage simple Portes en bois avec double vitrage Fenêtres battantes bois ou bois métal, simple vitrage et jalousie accordéon Fenêtres battantes pvc, double vitrage et jalousie accordéon	moyenne

Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	Installation de chauffage seul classique (système individuel) Chaudière Fioul classique (Année: 1980, Energie: Fioul) Emetteur(s): Radiateur Cheminée à foyer ouvert : son utilisation, même occasionnelle, est source de gaspillage énergétique et présente de forts impacts sur la qualité de l'air.
 pilotage	Générateur sans régulation par pièce, Equipement : absent, Système : radiateur / convecteur
 eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation vertical Catégorie C ou 3 étoiles, non bouclé, de type accumulé (système individuel)
 climatisation	
 ventilation	Ventilation par ouverture des fenêtres

Société

EXPERTISE DIAG / CHAOUI Anthony
115 Impasse de la Verte Londe - 76500 LA LONDE
Tel : 06 15 75 43 46 | Mail : anthony.chaoui@bc2e.com
Web : expertisediag.bc2e.com
Siret : 951941889

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 761701569
DPE : 4 sur 18
DDT : 36 sur 94



Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 ventilation	Aérer les pièces 5 minutes par jour, fenêtres grandes ouvertes.
 chaudière	Entretien obligatoire par un professionnel → 1 fois par an Programmer la température de chauffage en fonction de votre présence. Abaisser la température de 2 à 3°C la nuit.
 radiateurs	Dépoussiérer les radiateurs régulièrement.
 circuit de chauffage	Faire déboucher le circuit de chauffage par un professionnel → tous les 10 ans Veiller au bon équilibrage de l'installation de chauffage.
 éclairages	Nettoyer les ampoules et luminaires.
 isolation	Faire vérifier les isolants par un professionnel → tous les 20 ans

Société

EXPERTISE DIAG / CHAOUÏ Anthony
115 Impasse de la Verte Londe - 76500 LA LONDE
Tel : 06 15 75 43 46 | Mail : anthony.chaoui@bc2e.com
Web : expertisediag.bc2e.com
Siret : 951941889

Scannez et téléchargez votre rapport**Rapport**

n° de rapport : 761701569
DPE : 5 sur 18
DDT : 37 sur 94



Recommandation d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux essentiels montant estimé : 14840 à 20090€

lot	description	performance recommandée
 toiture et combles	Isolation des planchers haut par le dessus (ITE 30cm)	
 murs	label Effinergie : ITI R ≥ 4.5 pour tout type d'isolation	
 portes et fenêtres	Installation de fenêtres et portes fenêtres avec $U_{w} \leq 1.1 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$	$U_{w} \leq 1.1 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$
 portes et fenêtres	Installation de porte d'entrée avec $U_{d} \leq 1.0 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$	$U_{d} \leq 1.0 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$
 ventilation	Installation d'une VMC Hygro A	

2

Les travaux à envisager montant estimé : 10880 à 14720€

lot	description	performance recommandée
 eau chaude sanitaire	Installation d'un chauffe-eau thermodynamique sur air extrait dernière génération	
 chauffage	Mise en place d'une pompe à chaleur Air/Air réversible (SCOP = 3.9), sans réseau de distribution	SCOP = 3.9

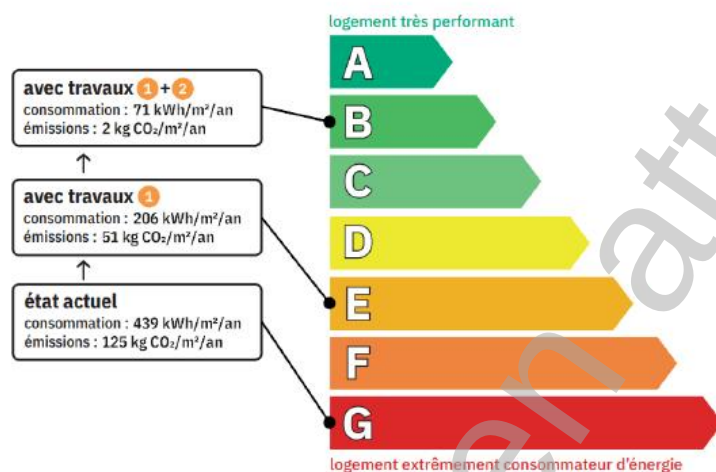
Commentaires :

Aucun commentaire utile sur les recommandations



Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

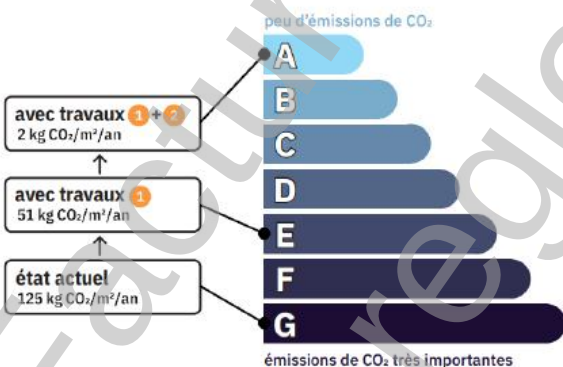
france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

france-renov.gouv.fr/aides



Dont émissions de gaz à effet de serre



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Société

EXPERTISE DIAG / CHAOUI Anthony
115 Impasse de la Verte Londe - 76500 LA LONDE
Tel : 06 15 75 43 46 | Mail : anthony.chaoui@bc2e.com
Web : expertisediag.bc2e.com
Siret : 951941889

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 761701569
DPE : 7 sur 18
DDT : 39 sur 94



Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par TECHNICERT, 5 RUE TRAVERSIERE - 78580 LES ALLUETS LE ROI

référence du logiciel validé : WinDPE v3
référence du DPE : 761701569
date de visite du bien : 23/09/2025
invariant fiscal du logement : Non communiqué
référence de la parcelle cadastrale : 0000C0475101229
méthode de calcul : 3CL-DPE 2021 (V 2024.6.1.0)

Justificatifs fournis pour établir le DPE :
Néant

La surface de référence d'un logement est la surface habitable du logement au sens de l'article R. 156-1 du code de la construction et de l'habitation, à laquelle sont ajoutées les surfaces des vérandas chauffées ainsi que les surfaces des locaux chauffés pour l'usage principal d'occupation humaine, d'une hauteur sous plafond d'au moins 1,80 mètres.

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles

Aucun élément pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles n'a été relevé.

	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
généralités	département	🔍 Observé / mesuré	76500
	altitude	🌐 données en ligne	125m
	type de bien	🔍 Observé / mesuré	Maison individuelle
	année de construction	≈ Estimé	1900
	période de construction	≈ Estimé	Jusqu'à 1948
	surface de référence du bien	🔍 Observé / mesuré	107.67m²
	nombre de niveaux	🔍 Observé / mesuré	1
	hauteur moyenne sous plafond	🔍 Observé / mesuré	2.55m



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

plancher bas 1	surface	Observé/mesuré	116.37
	type	Observé/mesuré	Dalle béton
	isolation	Observé/mesuré	Non
	périmètre sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol	Observé/mesuré	47.4
	inertie	Observé/mesuré	Lourde
	mitoyenneté	Observé/mesuré	Plancher sur terre-plein
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	surface totale (m²)	Observé/mesuré	107.67
toiture / plafond 1	surface opaque (m²)	Observé/mesuré	107.67 (surface des menuiseries déduite)
	type	Observé/mesuré	Plafond bois sur solives bois
	type de toiture	Observé/mesuré	Combles perdus
	isolation	Observé/mesuré	Non
	inertie	Observé/mesuré	Légère
	type de local non chauffé	Observé/mesuré	Combles très faiblement ventilés
	surface Aiu	Observé/mesuré	107.67
	isolation Aiu	Observé/mesuré	Non
mur 1	surface Aue	Observé/mesuré	139.97
	isolation Aue	Observé/mesuré	Non
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	0.55
	surface totale (m²)	Observé/mesuré	32.76
	surface opaque (m²)	Observé/mesuré	24.25 (surface des menuiseries déduite)
	type	Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	20 et -
	isolation	Observé/mesuré	Non
mur 2	doublage		Avec matériau de doublage connu (plâtre, brique, bois)
	inertie	Observé/mesuré	Lourde
	orientation	Observé/mesuré	Sud Est
	plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton
	plancher haut associé	Observé/mesuré	Plancher haut 1 - Plafond bois sur solives bois
	mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	surface totale (m²)	Observé/mesuré	11.7
mur 2	type	Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	20 et -
	isolation	Observé/mesuré	Non
	doublage		Avec matériau de doublage connu (plâtre, brique, bois)
	inertie	Observé/mesuré	Lourde
	orientation	Observé/mesuré	Nord Est



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

mur 2 (suite)	plancher bas associé	⊕ Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton
	plancher haut associé	⊕ Observé/mesuré	Plancher haut 1 - Plafond bois sur solives bois
	mitoyenneté	⊕ Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	surface totale (m²)	⊕ Observé/mesuré	11.7
	type	⊕ Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	épaisseur moyenne (cm)	⊕ Observé/mesuré	20 et -
	isolation	⊕ Observé/mesuré	Non
	doublage		Avec matériau de doublage connu (plâtre, brique, bois)
	inertie	⊕ Observé/mesuré	Lourde
mur 3	orientation	⊕ Observé/mesuré	Sud Ouest
	plancher bas associé	⊕ Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton
	plancher haut associé	⊕ Observé/mesuré	Plancher haut 1 - Plafond bois sur solives bois
	mitoyenneté	⊕ Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	surface totale (m²)	⊕ Observé/mesuré	38.25
	surface opaque (m²)	⊕ Observé/mesuré	27.44 (surface des menuiseries déduite)
	type	⊕ Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux
	épaisseur moyenne (cm)	⊕ Observé/mesuré	20 et -
	isolation	⊕ Observé/mesuré	Non
mur 4	doublage		Avec matériau de doublage connu (plâtre, brique, bois)
	inertie	⊕ Observé/mesuré	Lourde
	orientation	⊕ Observé/mesuré	Nord Ouest
	plancher bas associé	⊕ Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton
	plancher haut associé	⊕ Observé/mesuré	Plancher haut 1 - Plafond bois sur solives bois
	mitoyenneté	⊕ Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	surface totale (m²)	⊕ Observé/mesuré	6.75
	type	⊕ Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux
	épaisseur moyenne (cm)	⊕ Observé/mesuré	20 et -
mur 5	isolation	⊕ Observé/mesuré	Non
	doublage		Avec matériau de doublage connu (plâtre, brique, bois)
	inertie	⊕ Observé/mesuré	Lourde
	orientation	⊕ Observé/mesuré	Sud Est
	plancher bas associé	⊕ Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton
	plancher haut associé	⊕ Observé/mesuré	Plancher haut 1 - Plafond bois sur solives bois
	mitoyenneté	⊕ Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	surface totale (m²)	⊕ Observé/mesuré	9.75
	type	⊕ Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)	mur 6 (suite)	type	Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux
		épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	20 et -
		isolation	Observé/mesuré	Non
		doublage		Avec matériau de doublage connu (plâtre, brique, bois)
		inertie	Observé/mesuré	Lourde
		orientation	Observé/mesuré	Nord Est
		plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton
		plancher haut associé	Observé/mesuré	Plancher haut 1 - Plafond bois sur solives bois
		mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
		coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	mur 7	surface totale (m²)	Observé/mesuré	9.75
		surface opaque (m²)	Observé/mesuré	6.1 (surface des menuiseries déduite)
		type	Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux
		épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	20 et -
		isolation	Observé/mesuré	Non
		doublage		Avec matériau de doublage connu (plâtre, brique, bois)
		inertie	Observé/mesuré	Lourde
		orientation	Observé/mesuré	Sud Ouest
		plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton
		plancher haut associé	Observé/mesuré	Plancher haut 1 - Plafond bois sur solives bois
	porte 1 (Porte sur Mur 1)	mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
		coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
		nombre	Observé/mesuré	1
		surface	Observé/mesuré	2.04
		type	Observé/mesuré	Porte en bois avec 30-60% de vitrage simple
		largeur du dormant	Observé/mesuré	5
		localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
		retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour
		mur affilié	Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
		mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	porte 2 (Porte sur Mur 7)	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
		nombre	Observé/mesuré	1
		surface	Observé/mesuré	1.83
		type	Observé/mesuré	Porte en bois avec double vitrage
		largeur du dormant	Observé/mesuré	5
		localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
		retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour
		étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint
		mur affilié	Observé/mesuré	Mur 7 - Murs en blocs de béton creux



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

porte 2 (Porte sur Mur 7) (suite)	mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
fenêtres / baie 1 (Fenêtre sur Mur 1)	nombre	Observé/mesuré	1
	surface	Observé/mesuré	1.58
	type	Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	Observé/mesuré	5
	localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	Observé/mesuré	Simple vitrage
	inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
	type de volets	Observé/mesuré	Jalousie accordéon
	orientation	Observé/mesuré	Sud Est
	type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	Observé/mesuré	Non homogène
	angle secteur 1	Observé/mesuré	<15°
	angle secteur 2	Observé/mesuré	<15°
	angle secteur 3	Observé/mesuré	<15°
	angle secteur 4	Observé/mesuré	<15°
	mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / Inconnu
	donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
fenêtres / baie 2 (Fenêtre sur Mur 1)	nombre	Observé/mesuré	3
	surface	Observé/mesuré	1.63
	type	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	largeur du dormant	Observé/mesuré	5
	localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage
	étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	16
	remplissage	Observé/mesuré	Argon
	type de volets	Observé/mesuré	Jalousie accordéon
	orientation	Observé/mesuré	Sud Est
	type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	Observé/mesuré	Non homogène
	angle secteur 1	Observé/mesuré	<15°



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

fenêtres / baie 3
(Fenêtre sur Mur 4)fenêtres / baie 4
(Fenêtre sur Mur 4)

angle secteur 2	Observé/mesuré	<15°
angle secteur 3	Observé/mesuré	<15°
angle secteur 4	Observé/mesuré	<15°
mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure
coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
nombre	Observé/mesuré	1
surface	Observé/mesuré	2.72
type	Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
largeur du dormant	Observé/mesuré	5
localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour
type de paroi	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage
étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint
inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	12
remplissage	Observé/mesuré	Air sec
type de volets	Observé/mesuré	Jalousie accordéon
orientation	Observé/mesuré	Nord Ouest
type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
type de masques lointains	Observé/mesuré	Non homogène
angle secteur 1	Observé/mesuré	<15°
angle secteur 2	Observé/mesuré	<15°
angle secteur 3	Observé/mesuré	<15°
angle secteur 4	Observé/mesuré	<15°
mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 4 - Murs en blocs de béton creux
donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure
coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
nombre	Observé/mesuré	1
surface	Observé/mesuré	0.63
type	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
largeur du dormant	Observé/mesuré	5
localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour
type de paroi	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage
étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint
inclinaison	Observé/mesuré	Vertical



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

fenêtres / baie 4 (Fenêtre sur Mur 4) (suite)	épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	16
	remplissage	Observé/mesuré	Argon
	orientation	Observé/mesuré	Nord Ouest
	type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	Observé/mesuré	Non homogène
	angle secteur 1	Observé/mesuré	<15°
	angle secteur 2	Observé/mesuré	<15°
	angle secteur 3	Observé/mesuré	<15°
	angle secteur 4	Observé/mesuré	<15°
	mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 4 - Murs en blocs de béton creux
	donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	nombre	Observé/mesuré	1
	surface	Observé/mesuré	0.42
	type	Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	Observé/mesuré	5
	localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage
	étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
fenêtres / baie 5 (Fenêtre sur Mur 4)	épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	12
	remplissage	Observé/mesuré	Air sec
	orientation	Observé/mesuré	Nord Ouest
	type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	Observé/mesuré	Non homogène
	angle secteur 1	Observé/mesuré	<15°
	angle secteur 2	Observé/mesuré	<15°
	angle secteur 3	Observé/mesuré	<15°
	angle secteur 4	Observé/mesuré	<15°
	mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 4 - Murs en blocs de béton creux
	donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure
fenêtres / baie 6 (Fenêtre sur Mur 4)	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	nombre	Observé/mesuré	1
	surface	Observé/mesuré	5.28
	type	Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	Observé/mesuré	5
	localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

fenêtres / baie 6 (Fenêtre sur Mur 4)	type de paroi	Observé/mesuré	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage
	étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	12
	remplissage	Observé/mesuré	Air sec
	type de volets	Observé/mesuré	Jalousie accordéon
	orientation	Observé/mesuré	Nord Ouest
	type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	Observé/mesuré	Non homogène
	angle secteur 1	Observé/mesuré	<15°
	angle secteur 2	Observé/mesuré	<15°
	angle secteur 3	Observé/mesuré	<15°
	angle secteur 4	Observé/mesuré	<15°
	mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 4 - Murs en blocs de béton creux
	donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
fenêtres / baie 7 (Fenêtre sur Mur 4)	nombre	Observé/mesuré	1
	surface	Observé/mesuré	1.76
	type	Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	Observé/mesuré	5
	localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage
	étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	12
	remplissage	Observé/mesuré	Air sec
	type de volets	Observé/mesuré	Jalousie accordéon
	orientation	Observé/mesuré	Nord Ouest
	type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	Observé/mesuré	Non homogène
	angle secteur 1	Observé/mesuré	<15°
	angle secteur 2	Observé/mesuré	<15°
	angle secteur 3	Observé/mesuré	<15°
	angle secteur 4	Observé/mesuré	<15°
	mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 4 - Murs en blocs de béton creux
	donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

fenêtres / baie 8 (Fenêtre sur Mur 7)	nombre	Observé/mesuré	1
	surface	Observé/mesuré	1.82
	type	Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	Observé/mesuré	5
	localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage
	étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	10
	remplissage	Observé/mesuré	Air sec
	type de volets	Observé/mesuré	Jalousie accordéon
	orientation	Observé/mesuré	Sud Ouest
	type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	Observé/mesuré	Non homogène
	angle secteur 1	Observé/mesuré	<15°
	angle secteur 2	Observé/mesuré	<15°
	angle secteur 3	Observé/mesuré	<15°
	angle secteur 4	Observé/mesuré	<15°
pont thermique 1	mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 7 - Murs en blocs de béton creux
	donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure
pont thermique 2	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CI	1
	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 1 / Plancher bas 1
pont thermique 3	Longueur	Observé/mesuré	12.6
	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 2 / Plancher bas 1
pont thermique 4	Longueur	Observé/mesuré	4.5
	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 3 / Plancher bas 1
pont thermique 5	Longueur	Observé/mesuré	4.5
	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 4 / Plancher bas 1
pont thermique 6	Longueur	Observé/mesuré	15.3
	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 5 / Plancher bas 1
pont thermique 7	Longueur	Observé/mesuré	2.7
	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 6 / Plancher bas 1
pont thermique 8	Longueur	Observé/mesuré	3.9
	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 7 / Plancher bas 1
pont thermique 9	Longueur	Observé/mesuré	3.9
	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 1 / Plancher haut 1
pont thermique 10	Longueur	Observé/mesuré	12.6
	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 2 / Plancher haut 1



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

pont thermique 9 (suite)	Longueur	⊖ Observé/mesuré	4.5
pont thermique 10	type de liaison	⊖ Observé/mesuré	Mur 3 / Plancher haut 1
	Longueur	⊖ Observé/mesuré	4.5
pont thermique 11	type de liaison	⊖ Observé/mesuré	Mur 4 / Plancher haut 1
	Longueur	⊖ Observé/mesuré	15.3
pont thermique 12	type de liaison	⊖ Observé/mesuré	Mur 5 / Plancher haut 1
	Longueur	⊖ Observé/mesuré	2.7
pont thermique 13	type de liaison	⊖ Observé/mesuré	Mur 6 / Plancher haut 1
	Longueur	⊖ Observé/mesuré	3.9
pont thermique 14	type de liaison	⊖ Observé/mesuré	Mur 7 / Plancher haut 1
	Longueur	⊖ Observé/mesuré	3.9
pont thermique 15	type de liaison	⊖ Observé/mesuré	Mur 1 / Porte 1
	Longueur	⊖ Observé/mesuré	5.25
pont thermique 16	type de liaison	⊖ Observé/mesuré	Mur 7 / Porte 2
	Longueur	⊖ Observé/mesuré	5.15
pont thermique 17	type de liaison	⊖ Observé/mesuré	Mur 1 / Fenêtre 1
	Longueur	⊖ Observé/mesuré	5.1
pont thermique 18	type de liaison	⊖ Observé/mesuré	Mur 1 / Fenêtre 2
	Longueur	⊖ Observé/mesuré	15.6
pont thermique 19	type de liaison	⊖ Observé/mesuré	Mur 4 / Fenêtre 3
	Longueur	⊖ Observé/mesuré	6.6
pont thermique 20	type de liaison	⊖ Observé/mesuré	Mur 4 / Fenêtre 4
	Longueur	⊖ Observé/mesuré	3.2
pont thermique 21	type de liaison	⊖ Observé/mesuré	Mur 4 / Fenêtre 5
	Longueur	⊖ Observé/mesuré	2.6
pont thermique 22	type de liaison	⊖ Observé/mesuré	Mur 4 / Fenêtre 6
	Longueur	⊖ Observé/mesuré	6.8
pont thermique 23	type de liaison	⊖ Observé/mesuré	Mur 4 / Fenêtre 7
	Longueur	⊖ Observé/mesuré	5.4
pont thermique 24	type de liaison	⊖ Observé/mesuré	Mur 7 / Fenêtre 8
	Longueur	⊖ Observé/mesuré	5.5
système de ventilation 1	Type	⊖ Observé/mesuré	Ventilation par ouverture des fenêtres
	façade exposées	⊖ Observé / mesuré	plusieurs
systèmes de chauffage / Installation 1	type d'installation	⊖ Observé/mesuré	Installation de chauffage seul classique
	surface chauffée	⊖ Observé/mesuré	107.67
	générateur type	⊖ Observé/mesuré	Chaudière Fioul classique
	energie	⊖ Observé/mesuré	Fioul
	température distribution	⊖ Observé/mesuré	Moyenne/Radiateur à chaleur douce avant 1981
	générateur année installation	✗ Valeur par défaut	1980
	Pn saisi	✗ Valeur par défaut	30



Fiche technique du logement (suite)

équipement	systèmes de chauffage / Installation 1 (suite)	régulation installation type		Radiateur eau chaude bitube sans robinet thermostatique
		émetteur type	Observé/mesuré	Radiateur
		émetteur année installation	Valeur par défaut	1980
		distribution type	Observé/mesuré	Individuel eau chaude Moyenne ou basse température (<65°) non isolé
		numéro d'intermittence		1
		émetteur	Observé/mesuré	Principal
		fonctionnement ecs	Observé/mesuré	Chauffage seul
		ventilateur		Présence
		nombre de niveau chauffé	Observé/mesuré	1
	pilotage 1	numéro		1
		équipement		Absent
		chauffage type		Central individuel
		régulation pièce par pièce		Sans
	systèmes d'eau chaude sanitaire / Installation 1	système		Radiateur / Convecteur
		production type	Observé/mesuré	Ballon électrique à accumulation vertical Catégorie C ou 3 étoiles
		installation type	Observé/mesuré	Individuelle
		localisation	Observé/mesuré	En volume habitable et pièces alimentées contiguës
		volume ballon (L)	Observé/mesuré	200
		énergie	Observé/mesuré	Electrique
		type de production d'ecs	Observé/mesuré	accumulée
		nombre de niveau	Observé/mesuré	1

Société

EXPERTISE DIAG / CHAOUI Anthony
 115 Impasse de la Verte Londe - 76500 LA LONDE
 Tel : 06 15 75 43 46 | Mail : anthony.chaoui@bc2e.com
 Web : expertisediag.bc2e.com
 Siret : 951941889

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 761701569
 DPE : 18 sur 18
 DDT : 50 sur 94



Audit Énergétique Réglementaire

Audit énergétique

N° audit : A25760308142N
date de visite : 23/09/2025
date d'établissement : 23/09/2025
valable jusqu'au : 22/09/2030
identifiant fiscal du logement : Non communiqué

Propositions de travaux pour réaliser une rénovation énergétique performante de votre logement

Dossier n° : 761701569
adresse : **MAISON FORESTIERE - LES PLAINS SAINT MARTIN 76500 LA LONDE**
type de bien : Maison
année de référence : 1900
surface habitable : 107.67 m²
Département : SEINE MARITIME
Propriétaire : OFFICE NATIONAL DES FORETS
adresse du propriétaire : LES PLAINS SAINT MARTIN 76500 LA LONDE
Commanditaire : OFFICE NATIONAL DES FORETS

N° cadastre : 0000C0475101229
nombre de niveaux : 1
altitude : 125 m

 **État initial du bâtiment**
p.3

 **Scénario de travaux en un clin d'œil**
p.9

Scénario 1 "rénovation en une fois"
SCENARIO GLOBAL p.11

 → 

Scénario 2 "rénovation par étapes"
SCENARIO PAR ETAPES p.15

 →  → 

 **Les principales phases du parcours de rénovation énergétique**
p.22

 **Lexique et définitions**
p.23

Informations auditeur

EXPERTISE DIAG
115 IMPASSE DE LA VERTE LONDE, 76500
LA LONDE
auditeur : CHAOUI ANTHONY
tel : 0615754346
email : anthony.chaoui@bc2e.com

N° SIRET : 95119488900036
N° de certification : TC23-0443
org. de certification : TECHNICERT
logiciel : WinDpeV3

Décret n° 2022-780 du 4 mai 2022 relatif à l'audit énergétique mentionné à l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation
Arrêté du 4 mai 2022 définissant pour la France métropolitaine le contenu de l'audit énergétique réglementaire prévu par l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation
Arrêté du 17 novembre 2020 relatif aux caractéristiques techniques et modalités de réalisation des travaux et prestations dont les dépenses sont éligibles à la prime de transition énergétique
À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation de l'audit énergétique : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'Observatoire Audit à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité de l'audit. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page "Contacts" de l'Observatoire Audit.

Société

EXPERTISE DIAG / CHAOUI Anthony
115 Impasse de la Verte Londe - 76500 LA LONDE
Tel : 06 15 75 43 46 | Mail : anthony.chaoui@bc2e.com
Web : expertisediag.bc2e.com
Siret : 951941889

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 761701569
AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 1 sur 42
DDT : 51 sur 94



Objectif de cet audit

Cet audit énergétique vous permet d'appréhender le potentiel de rénovation énergétique de votre logement.



Cet audit énergétique peut être utilisé comme justificatif pour le bénéfice des aides à la rénovation, telles que MaPrimeRénov' et les Certificats d'Économie d'Énergie. Par ailleurs, la réalisation d'un audit énergétique est obligatoire pour la mise en vente de maisons individuelles ou de bâtiments en monopropriété, de performance énergétique ou environnementale E, F ou G, conformément à la loi Climat et Résilience. Ce classement est réalisé dans le cadre de l'établissement du DPE (Diagnostic de Performance Énergétique). Cet audit a été réalisé conformément aux exigences réglementaires, il peut donc être utilisé pour respecter cette obligation. L'audit vous propose plusieurs scénarios de travaux vous permettant de réaliser une rénovation performante, correspondant à l'atteinte de la classe A ou B, ou de la classe C pour les passoires énergétiques, sauf exceptions liées à des contraintes architecturales, techniques ou patrimoniales. Il se base sur l'étude de 6 postes : isolation des murs, des planchers bas, de la toiture, remplacement des menuiseries extérieures, ventilation, production de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

Pourquoi réaliser des travaux de rénovation énergétique dans votre logement?



Rénover au bon moment

→ L'achat d'un bien, c'est le bon moment pour réaliser des travaux, aménager votre cadre de vie, sans avoir à vivre au milieu du chantier.



Profiter des aides financières disponibles

→ L'état et les collectivités encouragent les démarches de rénovation des bâtiments par le biais de dispositifs d'aides financières.



Vivre dans un logement de qualité

→ Un logement correctement rénové, isolé, et ventilé, c'est la garantie d'un confort au quotidien, d'économies d'énergies, et d'une bonne qualité de l'air.



Réduire les factures d'énergie

→ L'énergie est un poste important des dépenses des ménages. En réalisant des travaux de rénovation énergétique, vous pouvez réduire fortement ces dépenses, tout en étant moins soumis aux aléas des prix de l'énergie.



Contribuer à atteindre la neutralité carbone

→ En France, le secteur du bâtiment représente environ 45% de la consommation finale d'énergie (source : SDES bilan énergétique 2020) et 18% des émissions de CO2 (source : Citepa 2020). Si nous sommes nombreux à améliorer la performance énergétique de nos bâtiments en les rénovant, nous contribuerons à atteindre la neutralité carbone !



Louer plus facilement votre bien

→ Si vous souhaitez louer votre bien, les travaux de rénovation énergétique vous permettront de fidéliser les locataires et de louer plus facilement, en valorisant la qualité du bâtiment et la maîtrise des charges.

→ Vous vous prémunissez également des interdictions progressives de location des logements les plus énergivores.

→ Critère énergétique pour un logement décent :

- 1er janvier 2023 : CEF < 450 kWh/m²/an (interdiction de location des CEF ≥ 450 kWh/m²/an)
- 1er janvier 2025 : classe DPE entre A et F (interdiction de location des G)
- 1er janvier 2028 : classe DPE entre A et E (interdiction de location des F)
- 1er janvier 2034 : classe DPE entre A et D (interdiction de location des E)



Donner de la valeur à votre bien

→ En réalisant des travaux de rénovation énergétique, vous améliorez votre patrimoine en donnant de la valeur à votre bien, pour de nombreuses années.



État initial du logement

Vous trouverez dans cette partie les informations de diagnostic de votre logement. Il est possible qu'elles diffèrent légèrement de celles mentionnées dans votre DPE (Diagnostic de Performance Énergétique), car les données utilisées pour le calcul peuvent ne pas être exactement les mêmes.
Réf du DPE (si utilisé) : 2576E3007099T

Performance énergétique et environnementale actuelle du logement

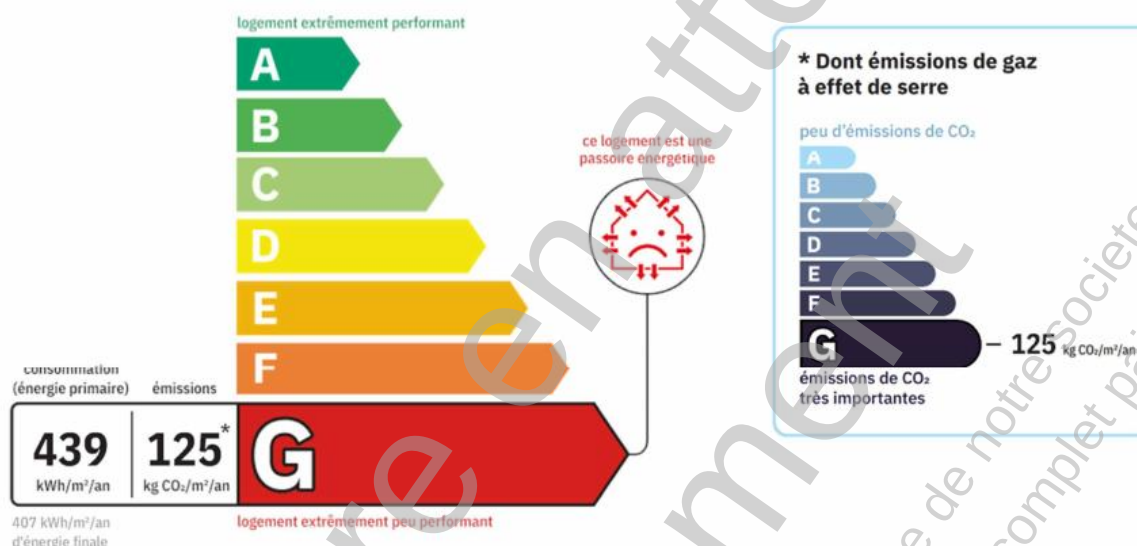
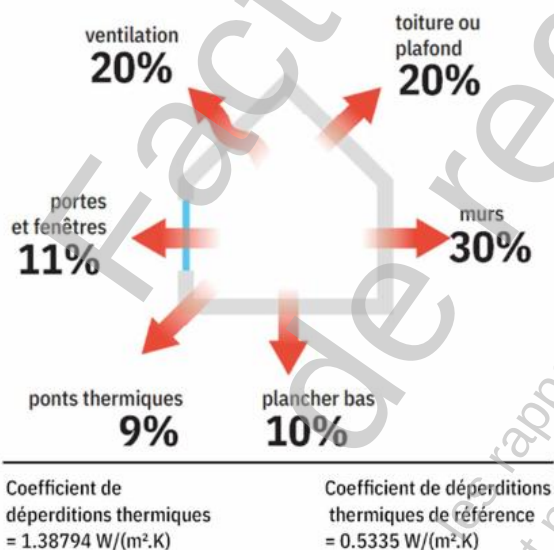


Schéma de déperdition de chaleur



Confort d'été (hors climatisation)



Performance de l'isolation



Montants et consommations annuels d'énergie

répartition des consommations kWh/m²/an EP



usage	chauffage	eau chaude	refroidissement	éclairage	auxiliaires	total
consommation d'énergie (kWh/m²/an)	 fioul 383 _{EP} (383 _{EF})	 électricité 41 _{EP} (17 _{EF})	0	 électricité 4 _{EP} (1 _{EF})	 électricité 10 _{EP} (4 _{EF})	439 _{EP} (407 _{EF})
frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	de 5200€ à 7050€	de 400€ à 560€	0€	de 40€ à 60€	de 100€ à 140€	de 5740€ à 7810€

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)

* Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre consommations estimées et réelles

Le diagnostiqueur ayant réalisé le DPE n'a mentionné aucune explication personnalisée

Société

EXPERTISE DIAG / CHAOUI Anthony
115 Impasse de la Verte Londe - 76500 LA LONDE
Tel : 06 15 75 43 46 | Mail : anthony.chaoui@bc2e.com
Web : expertisediag.bc2e.com
Siret : 951941889

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 761701569
AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 4 sur 42
DDT : 54 sur 94



Vue d'ensemble du logement

Description du bien

	Description
nombre de niveaux	1
nombre de pièces	Rez-de-chaussée: 4 pièces principales
description des pièces	Rez-de-chaussée: cuisine, salle à manger, salon, couloir desservant wc, salle de bains, 2 chambres.
mitoyenneté	Aucune mitoyenneté.
autre	Les estimations de prix indiquées sont susceptibles de subir d'importantes variations. Elles sont données à titre indicatif, et pourront être ajustées en fonction des devis fournis. Base de données personnelles. Pour la réalisation de l'audit ont été utilisé: un laser-mètre, un mètre ruban, un vitro-mètre. La météo le jour de la visite : nuageux avec une température de 17°C. La maison n'est pas chauffée le jour de la visite.
intégration du bien dans son environnement	Maison forestière isolée située en bordure de forêt, proche de la route départementale 438. Cadastre C1118, zone NB du PLU.
aptitude au confort d'été	L'aptitude au confort d'été du bâtiment est considérée comme insuffisante selon la méthode 3CL(DPE 2021): Points négatifs: - Absence d'isolation du comble - Isolation thermique des murs absente Bien que la pierre ait une bonne inertie thermique, l'isolation contre les apports de chaleur directe est inexistante. Faible exposition au soleil compte tenu des masques. Points positifs: - fenêtres équipées de volets extérieurs

Vue d'ensemble des équipements

type d'équipement	description	état de fonctionnement
 chauffage	Installation de chauffage seul classique (système individuel) Chaudière Fioul classique (Année: 1980, Énergie: Fioul) Émetteur(s): Radiateur Cheminée à foyer ouvert : son utilisation, même occasionnelle, est source de gaspillage énergétique et présente de forts impacts sur la qualité de l'air.	
 pilotage	Générateur sans régulation par pièce, Equipement : absent, Système : radiateur / convecteur	
 eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation vertical Catégorie C ou 3 étoiles, non bouclé, de type accumulé (système individuel)	
 climatisation		
 ventilation	Ventilation par ouverture des fenêtres	 Ventilation non fonctionnelle

Société

EXPERTISE DIAG / CHAOUI Anthony
115 Impasse de la Verte Londe - 76500 LA LONDE
Tel : 06 15 75 43 46 | Mail : anthony.chaoui@bc2e.com
Web : expertisediag.bc2e.com
Siret : 951941889

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 761701569
AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 5 sur 42
DDT : 55 sur 94



Caractéristiques techniques, architecturales ou patrimoniales

photo	description	conseils
	Aucune caractéristique technique, architecturale ou patrimoniale n'a été relevée pendant la visite du bien	

Pathologies et risques de pathologies

photo	description	conseils
	Maçonnerie endommagée sur la façade arrière de la maison: - risque important d'humidité et de moisissures sur les murs.	Prévoir l'intervention d'un technicien spécialisé qui précisera la liste des travaux à effectuer.
	Végétation importante au pourtour de la maison: - risque important d'humidité et de moisissures sur les murs	Faire intervenir un spécialiste pour mettre en place un traitement.
	Fissures sur la façade avant en pierre de la maison: - risque important d'infiltration d'eau et de moisissures sur les murs	Prévoir l'intervention d'un technicien spécialisé qui précisera la liste des travaux à effectuer
	Fissures sur la façade avant en pierre de la maison: - risque important d'infiltration d'eau et de moisissures sur les murs	Prévoir l'intervention d'un technicien spécialisé qui précisera la liste des travaux à effectuer
	Fenêtres déposées le jour de la visite: - Fissures sur la façade avant en pierre de la maison: - risque important d'humidité et de moisissures sur les murs	Prévoir l'intervention d'un technicien spécialisé qui précisera la liste des travaux à effectuer
	Moisissures sur les murs intérieurs.	Faire intervenir un spécialiste pour mettre en place un traitement
	Moisissures sur les murs intérieurs.	Faire intervenir un spécialiste pour mettre en place un traitement



Contraintes économiques

Aucune contrainte économique n'a été repérée lors de l'établissement de l'Audit Énergétique

 Murs	Description	Isolation
Mur 1	Mur en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu de 32.76m², non isolé, orienté Sud Est, donnant sur paroi extérieure	INSUFFISANTE
Mur 2	Mur en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu de 11.70m², non isolé, orienté Nord Est, donnant sur paroi extérieure	INSUFFISANTE
Mur 3	Mur en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu de 11.70m², non isolé, orienté Sud Ouest, donnant sur paroi extérieure	INSUFFISANTE
Mur 4	Mur en blocs de béton creux de 38.25m², non isolé, orienté Nord Ouest, donnant sur paroi extérieure	INSUFFISANTE
Mur 5	Mur en blocs de béton creux de 6.75m², non isolé, orienté Sud Est, donnant sur paroi extérieure	INSUFFISANTE
Mur 6	Mur en blocs de béton creux de 9.75m², non isolé, orienté Nord Est, donnant sur paroi extérieure	INSUFFISANTE
Mur 7	Mur en blocs de béton creux de 9.75m², non isolé, orienté Sud Ouest, donnant sur paroi extérieure	INSUFFISANTE

 Planchers	Description	Isolation
Plancher bas 1	Dalle béton de 116.37m², non isolé, donnant sur plancher sur terre-plein	MOYENNE

 Toitures	Description	Isolation
Plancher haut 1	Plafond bois sur solives bois de 107.67m², non isolé, donnant sur combles 1	INSUFFISANTE

 Menuiseries	Description	Isolation
Fenêtres	Fenêtres battantes en bois ou bois métal, Double vitrage et Jalousie accordéon Fenêtres battantes en bois ou bois métal, Simple vitrage et Jalousie accordéon	MOYENNE
Portes-Fenêtres	Portes-fenêtres battantes avec soubassement en bois ou bois métal, Double vitrage et Jalousie accordéon	MOYENNE
Portes	Porte en bois avec 30-60% de vitrage simple Porte en bois avec double vitrage	INSUFFISANTE

Société

EXPERTISE DIAG / CHAOUI Anthony
115 Impasse de la Verte Londe - 76500 LA LONDE
Tel : 06 15 75 43 46 | Mail : anthony.chaoui@bc2e.com
Web : expertisediag.bc2e.com
Siret : 951941889

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 761701569
AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 7 sur 42
DDT : 57 sur 94



Observations de l'auditeur

Le présent audit et son chiffrage n'ont pas été réalisés après un constat amiante avant travaux, la présence d'amiante peut faire évoluer le tarif des travaux.

Aucun dimensionnement d'équipement n'a été effectué, il sera impératif de faire appel à un maître d'œuvre pour mettre en application ses revendications pour déterminer le dimensionnement de la pompe à chaleur.

Il est précisé que certaines fenêtres sont déposées le jour de la visite et que l'ensemble des menuiseries extérieures sont condamnées par plaques en acier pour éviter les intrusions. D'autre part, la chaudière fioul est absente le jour de la visite.

Facture en attente
de règlement
les rapports demeurent la propriété de notre société
et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement
du par l'acheteur : Loi du 12 mai 1980

Société

EXPERTISE DIAG / CHAOUI Anthony
115 Impasse de la Verte Londe - 76500 LA LONDE
Tel : 06 15 75 43 46 | Mail : anthony.chaoui@bc2e.com
Web : expertisediag.bc2e.com
Siret : 951941889

Scannez et téléchargez votre rapport**Rapport**

n° de rapport : 761701569
AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 8 sur 42
DDT : 58 sur 94



Scénarios de travaux en un clin d'œil

Cet audit vous présente plusieurs scénarios de travaux pour ce logement, soit pour une rénovation « en une fois », soit pour une rénovation « par étapes ». Ces propositions de travaux vous permettent d'améliorer de manière significative la performance énergétique et environnementale de votre logement, et de réaliser d'importantes économies d'énergie. Des aides existent pour contribuer à financer ces travaux : vous en trouverez le détail dans les pages qui suivent.

Postes de travaux concernés	Performance énergétique et environnementale globale du logement (conso. en kWhEP/m²/an et émissions en kg CO₂/m²/an)	Économies d'énergie par rapport à l'état initial (énergie primaire)	Confort d'été	Dépenses d'énergie estimées/an	Coût estimé des travaux (*TTC)
Avant travaux					
	439 125 G		☹ insuffisant	de 5740€ à 7810€	
Scénario 1 "rénovation en une fois" (détails p.11)					
- Isolation des murs - Isolation de la toiture - Remplacement des menuiseries extérieures - Remplacement du système de ventilation - Remplacement du système de chauffage - Remplacement du système de refroidissement - Remplacement du système de production d'eau chaude sanitaire	71 2 B ✓ Faibles déperditions thermiques	- 84 % (- 368 kWhEP/m²/an)	☺ bon	de 640€ à 880€	≈ 60735€

*Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.
Les coûts de travaux indiqués dans ce rapport proviennent de :

Société

EXPERTISE DIAG / CHAOUÏ Anthony
115 Impasse de la Verte Londe - 76500 LA LONDE
Tel : 06 15 75 43 46 | Mail : anthony.chaoui@bc2e.com
Web : expertisediag.bc2e.com
Siret : 951941889

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 761701569
AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 9 sur 42
DDT : 59 sur 94



Scénario 2 "rénovation par étapes" (détails p.15)

Première étape

- Isolation des murs
- Isolation de la toiture
- Remplacement des menuiseries extérieures
- Remplacement du système de ventilation

221 | 55 | E

✓ Faibles déperditions thermiques

- 50 %
(- 218 kWhEP/m²/an)

😊 bon

de 2660€
à 3610€

≈ 38955€

Deuxième étape

- Remplacement du système de chauffage
- Remplacement du système de refroidissement
- Remplacement du système de production d'eau chaude sanitaire

71 | 2 | B

✓ Faibles déperditions thermiques

- 84 %
(- 368 kWhEP/m²/an)

😊 bon

de 640€
à 880€

≈ 21780€

*Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.
Les coûts de travaux indiqués dans ce rapport proviennent de :

Société

EXPERTISE DIAG / CHAOUÏ Anthony
115 Impasse de la Verte Londe - 76500 LA LONDE
Tel : 06 15 75 43 46 | Mail : anthony.chaoui@bc2e.com
Web : expertisediag.bc2e.com
Siret : 951941889

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 761701569
AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 10 sur 42
DDT : 60 sur 94



Scénario 1 "rénovation en une fois"

Il est préférable de réaliser des travaux en une fois. Le coût des travaux sera moins élevé que si vous les faites par étapes, et la performance énergétique et environnementale à terme sera meilleure.

Les aides financières possibles pour ces travaux

Voici les principales aides que vous pouvez solliciter. Certaines aides sont sous conditions de ressources ou dépendent du type de travaux. Elles peuvent évoluer entre la réalisation de l'audit et la concrétisation des travaux.

Aides nationales :

- MaPrimeRénov' Rénovation Globale

Aides locales :

- Aide à l'habitat durable - Seine-Maritime

Pour en savoir plus sur les aides, rendez-vous sur France Rénov' : france-renov.gouv.fr



Pour des conseils neutres et gratuits, échangez avec un conseiller France Rénov' : tel:

 Détails des travaux énergétiques	 Coût estimé (*TTC)
Murs  • Mur 1, mur 2, mur 3, mur 4, mur 5, mur 6, mur 7 : Isolation par l'intérieur avec : Laine de verre (Rix) (120mm, R=3.75) avec freine vapeur hydro variable (Surface isolée : 97.69m²)	≈ 7816€
Planchers haut / Toitures  • Toiture 1 : Laine de verre (Rouleau) (400mm, R=10.0) (ITE) avec membrane pare vapeur (Surface isolée : 107.67m²)	≈ 9999€
Portes  • Porte sur Mur 1, Porte sur Mur 7 : Porte pvc avec moins avec 30-60% de double vitrage (Ud=1.4) Nombre de portes concernées : 2	≈ 4180€
Fenêtres  • Fenêtre sur Mur 1, Fenêtre sur Mur 1, Fenêtre sur Mur 4, Fenêtre sur Mur 4, Fenêtre sur Mur 7 : Fenêtre 2 vantaux pvc, double vitrage 4/20/4 argon (Uw=1.1) Nombre de fenêtres concernées : 7 • Fenêtre sur Mur 4, Fenêtre sur Mur 4 : Fenêtre 1 vantail pvc, double vitrage 4/20/4 argon (Uw=1.1) Nombre de fenêtres concernées : 2 • Fenêtre sur Mur 4 : Porte fenêtre 2 vantaux pvc, double vitrage 4/20/4 argon (Uw=1.1) Nombre de fenêtres concernées : 1 • Fenêtre sur Mur 1, Fenêtre sur Mur 1, Fenêtre sur Mur 4, Fenêtre sur Mur 4, Fenêtre sur Mur 4, Fenêtre sur Mur 4, Fenêtre sur Mur 4, Fenêtre sur Mur 7 : Installation de volets roulants PVC (épaisseur tablier ≤ 12mm) Nombre de fenêtres concernées : 10	≈ 14760€

*Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.

Société

EXPERTISE DIAG / CHAOUI Anthony
115 Impasse de la Verte Londe - 76500 LA LONDE
Tel : 06 15 75 43 46 | Mail : anthony.chaoui@bc2e.com
Web : expertisediag.bc2e.com
Siret : 951941889

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 761701569
AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 11 sur 42
DDT : 61 sur 94



 Détails des travaux énergétiques (suite)	 Coût estimé (*TTC)
Ventilation  VMC SF Hygro B après 2012	≈ 1250€
Systèmes de chauffage  - Installation 1 : Pompe à chaleur air/air (Scop de 4.0) - Installation 1 : Dépose de la cheminée.	≈ 12480€
Systèmes de climatisation  Climatisation 1 : PAC Air/Air installé	≈ 4000€
Systèmes d'eau chaude sanitaire  Installation 1 : Chauffe-eau thermodynamique au sol sur air ambiant/extérieur 200 litres (2400W)	≈ 4950€
 Détails des travaux induits	 Coût estimé (*TTC)
Travaux de maçonnerie	≈ 450€
Remplacement des seules tuiles ou ardoises nécessaires après l'installation du rejet d'air de la Vmc.	≈ 500€
- Dépose du ballon d'eau chaude. - Remise en l'état des installations de plomberie après la mise en place du système d'ecs.	≈ 350€

*Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.

Société

EXPERTISE DIAG / CHAOUÏ Anthony
 115 Impasse de la Verte Londe - 76500 LA LONDE
 Tel : 06 15 75 43 46 | Mail : anthony.chaoui@bc2e.com
 Web : expertisediag.bc2e.com
 Siret : 951941889

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 761701569
 AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 12 sur 42
 DDT : 62 sur 94



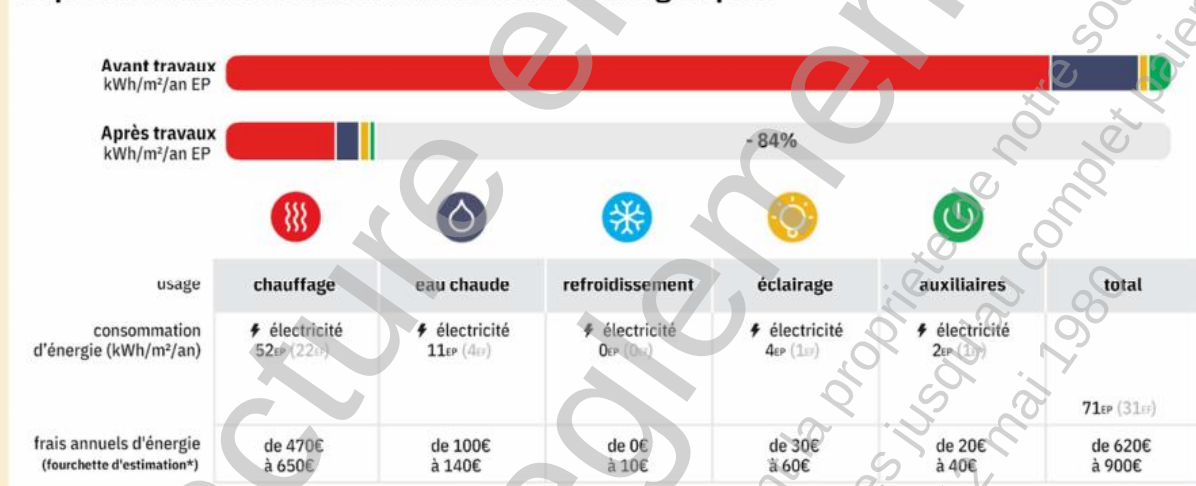
Résultats après travaux

Performance énergétique et environnementale globale du logement kWhEP/m²/an et kg CO₂/m²/an	Économies d'énergie par rapport à l'état initial	Réduction des GES (gaz à effet de serre)	Confort d'été	Dépenses d'énergie estimées/an	Coût estimé des travaux (*TTC)
71 2 B Faibles déperditions thermiques Logement correctement ventilé	- 84 % (- 368 kWhEP/m²/an) - 92 % (- 376 kWhEP/m²/an)	- 98 % (- 123 kg CO₂/m²/an)	bon	de 640€ à 880€	≈ 60735€

Nouvelle surface de référence

101.98 m² (- 5.69 m² par rapport à l'état initial)

Répartition des consommations annuelles énergétiques



Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)

* Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

*Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.



Recommandations de l'auditeur

Pose de l'isolation:

- avant la pose de l'isolation, vérifier que le support est bien propre et sec sans aucune trace d'humidité.

Pose de menuiseries extérieures:

- veiller à la mise en oeuvre obligatoire d'une bande de mousse imprégnée pour assurer l'isolation entre le bâti et le dormant.

Mise en place d'une pompe à chaleur air-air:

- adapter les éléments de puissance et de performance en fonction du produit sélectionné pour le projet, sur la base d'une étude de dimensionnement des besoins thermiques du bâtiment.

Mise en place d'un ballon thermodynamique sur air extérieur:

- installer le ballon conformément aux spécifications, tout en assurant une bonne ventilation pour assurer le rendement du système.

Mise en place d'une VMC Hygro B:

- choisir un produit adapté pour ajuster les débits d'air en fonction du taux d'humidité avec une attention particulière à l'étanchéité à l'air de l'enveloppe
- placer la VMC dans la partie combles perdus

Avantages de ce scénario

Avantages travaux en une étape:

- Meilleure gestion des interfaces entre travaux et coordination des différents corps de métier.
- Plan de financement défini une fois et sur tous les types de travaux
- Réduction des nuisances liées au passage de plusieurs phases de travaux
- Pas soumis à la variation des prix des matériaux liée à l'inflation
- Projet de rénovation terminé sur un laps de temps défini et plus courts que sur plusieurs étapes

Société

EXPERTISE DIAG / CHAOUÏ Anthony
115 Impasse de la Verte Londe - 76500 LA LONDE
Tel : 06 15 75 43 46 | Mail : anthony.chaoui@bc2e.com
Web : expertisediag.bc2e.com
Siret : 951941889

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 761701569
AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 14 sur 42
DDT : 64 sur 94



Scénario 2 "rénovation par étapes"

Première étape

Les aides financières possibles pour ces travaux

Voici les principales aides que vous pouvez solliciter. Certaines aides sont sous conditions de ressources ou dépendent du type de travaux. Elles peuvent évoluer entre la réalisation de l'audit et la concrétisation des travaux.

Aides nationales :

- MaPrimeRénov' Rénovation Globale

Aides locales :

- Aide à l'habitat durable - Seine-Maritime

Pour en savoir plus sur les aides, rendez-vous sur France Rénov' : france-renov.gouv.fr



Pour des conseils neutres et gratuits, échangez avec un conseiller France Rénov' : tel:

 Détails des travaux énergétiques	 Coût estimé (*TTC)
Murs  • Mur 1, mur 2, mur 3, mur 4, mur 5, mur 6, mur 7 : Isolation par l'intérieur avec : Laine de verre (Rix) (120mm, R=3.75) avec freine vapeur hydro variable (Surface isolée : 97.69m²)	≈ 7816€
Planchers haut / Toitures  • Toiture 1 : Laine de verre (Rouleau) (400mm, R=10.0) (ITE) avec membrane pare vapeur (Surface isolée : 107.67m²)	≈ 9999€
Portes  • Porte sur Mur 1, Porte sur Mur 7 : Porte pvc avec moins avec 30-60% de double vitrage (Ud=1.4) Nombre de portes concernées : 2	≈ 4180€
Fenêtres  • Fenêtre sur Mur 1, Fenêtre sur Mur 1, Fenêtre sur Mur 4, Fenêtre sur Mur 4, Fenêtre sur Mur 7 : Fenêtre 2 vantaux pvc, double vitrage 4/20/4 argon (Uw=1.1) Nombre de fenêtres concernées : 7 • Fenêtre sur Mur 4, Fenêtre sur Mur 4 : Fenêtre 1 vantail pvc, double vitrage 4/20/4 argon (Uw=1.1) Nombre de fenêtres concernées : 2 • Fenêtre sur Mur 4 : Porte fenêtre 2 vantaux pvc, double vitrage 4/20/4 argon (Uw=1.1) Nombre de fenêtres concernées : 1 • Fenêtre sur Mur 1, Fenêtre sur Mur 1, Fenêtre sur Mur 4, Fenêtre sur Mur 4, Fenêtre sur Mur 4, Fenêtre sur Mur 4, Fenêtre sur Mur 4, Fenêtre sur Mur 7 : Installation de volets roulants PVC (épaisseur tablier = < 12mm) Nombre de fenêtres concernées : 10	≈ 14760€

*Montant estime à la date de réalisation de l'audit énergétique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.



 Détails des travaux énergétiques (suite)	 Coût estimé (*TTC)
 Ventilation • VMC SF Hygro B après 2012	≈ 1250€
 Détails des travaux induits	 Coût estimé (*TTC)
• Travaux de maçonnerie	≈ 450€
• Remplacement des seules tuiles ou ardoises nécessaires après l'installation du rejet d'air de la Vmc.	≈ 500€

*Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.

Société

EXPERTISE DIAG / CHAOUY Anthony
115 Impasse de la Verte Londe - 76500 LA LONDE
Tel : 06 15 75 43 46 | Mail : anthony.chaoui@bc2e.com
Web : expertisediag.bc2e.com
Siret : 951941889

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 761701569
AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 16 sur 42
DDT : 66 sur 94



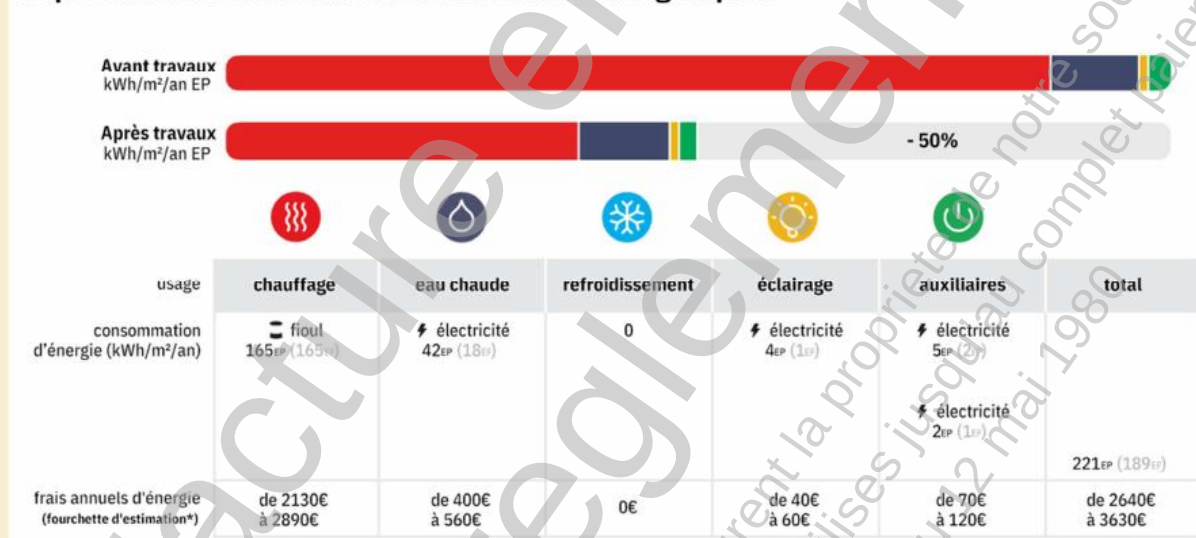
Résultats après travaux

Performance énergétique et environnementale globale du logement kWhEP/m²/an et kg CO₂/m²/an	Économies d'énergie par rapport à l'état initial	Réduction des GES (gaz à effet de serre)	Confort d'été	Dépenses d'énergie estimées/an	Coût estimé des travaux (*TTC)
221 55 E Faibles déperditions thermiques Logement correctement ventilé	- 50 % (- 218 kWhEP/m²/an) - 54 % (- 218 kWhEP/m²/an)	- 56 % (- 70 kg CO₂/m²/an)	bon	de 2660€ à 3610€	≈ 38955€

Nouvelle surface de référence

101.98 m² (- 5.69 m² par rapport à l'état initial)

Répartition des consommations annuelles énergétiques



Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)

* Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

*Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.



Deuxième étape

Les aides financières possibles pour ces travaux

Voici les principales aides que vous pouvez solliciter. Certaines aides sont sous conditions de ressources ou dépendent du type de travaux. Elles peuvent évoluer entre la réalisation de l'audit et la concrétisation des travaux.

Aides nationales :

- Éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) Rénovation Globale

Aides locales :

- Aide à la rénovation des logements privés anciens - Métropole Rouen Normandie

Pour en savoir plus sur les aides, rendez-vous sur France Rénov' : france-renov.gouv.fr



Pour des conseils neutres et gratuits, échangez avec un conseiller France Rénov' : tel :

✂ Détails des travaux énergétiques	€ Coût estimé (*TTC)
Systèmes de chauffage - Installation 1 : Pompe à chaleur air/air (Scop de 4.0) ≈ 12480€ - Installation 1 : Dépose de la cheminée.	
Systèmes de climatisation Climatisation 1 : PAC Air/Air installé ≈ 4000€	
Systèmes d'eau chaude sanitaire Installation 1 : Chauffe-eau thermodynamique au sol sur air ambiant/extérieur 200 litres (2400W) ≈ 4950€	
✂ Détails des travaux induits	€ Coût estimé (*TTC)
- Dépose du ballon d'eau chaude. - Remise en l'état des installations de plomberie après la mise en place du système d'ecs.	≈ 350€

*Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.

Société

EXPERTISE DIAG / CHAOUY Anthony
115 Impasse de la Verte Londe - 76500 LA LONDE
Tel : 06 15 75 43 46 | Mail : anthony.chaoui@bc2e.com
Web : expertisediag.bc2e.com
Siret : 951941889

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 761701569
AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 18 sur 42
DDT : 68 sur 94



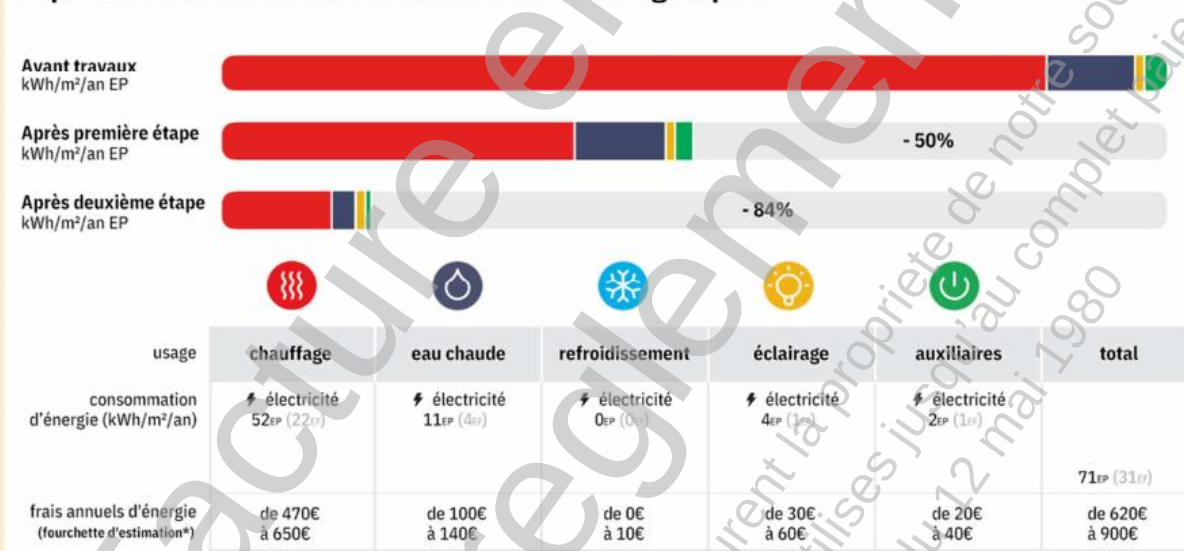
Résultats après travaux

Performance énergétique et environnementale globale du logement kWhEP/m²/an et kg CO₂/m²/an	Économies d'énergie par rapport à l'état initial	Réduction des GES (gaz à effet de serre)	Confort d'été	Dépenses d'énergie estimées/an	Coût estimé des travaux (*TTC)
71 2 B Faibles déperditions thermiques Logement correctement ventilé	- 84 % (- 368 kWhEP/m²/an) - 92 % (- 376 kWhEP/m²/an)	- 98 % (- 123 kg CO₂/m²/an)	bon	de 640€ à 880€	≈ 21780€

Nouvelle surface de référence

101.98 m² (- 5.69 m² par rapport à l'état initial)

Répartition des consommations annuelles énergétiques



Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)

* Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

*Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.



Recommandations de l'auditeur

Pose de l'isolation:

- avant la pose de l'isolation, vérifier que le support est bien propre et sec sans aucune trace d'humidité.

Pose de menuiseries extérieures:

- veiller à la mise en oeuvre obligatoire d'une bande de mousse imprégnée pour assurer l'isolation entre le bâti et le dormant.

Mise en place d'une pompe à chaleur air-air:

- adapter les éléments de puissance et de performance en fonction du produit sélectionné pour le projet, sur la base d'une étude de dimensionnement des besoins thermiques du bâtiment.

Mise en place d'un ballon thermodynamique sur air extérieur:

- installer le ballon conformément aux spécifications, tout en assurant une bonne ventilation pour assurer le rendement du système.

Mise en place d'une VMC Hygro B:

- choisir un produit adapté pour ajuster les débits d'air en fonction du taux d'humidité avec une attention particulière à l'étanchéité à l'air de l'enveloppe
- placer la VMC dans la partie combles perdus

Avantages de ce scénario

Avantages travaux en plusieurs étapes :

- Adaptation du budget selon les coûts des différentes étapes de travaux

Société

EXPERTISE DIAG / CHAOUÏ Anthony
115 Impasse de la Verte Londe - 76500 LA LONDE
Tel : 06 15 75 43 46 | Mail : anthony.chaoui@bc2e.com
Web : expertisediag.bc2e.com
Siret : 951941889

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 761701569
AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 20 sur 42
DDT : 70 sur 94



Traitement des interfaces

Le traitement des interfaces entre les postes de travaux lors d'une rénovation énergétique revêt une importance cruciale. Ces points de jonction entre différents éléments structurels, tels que les murs, les planchers et les fenêtres, jouent un rôle déterminant dans l'efficacité énergétique et le confort thermique du bâtiment.

Une réflexion sur l'ensemble des lots de travaux permet d'éviter les impasses de rénovation, de s'assurer de la gestion appropriée des interfaces pour minimiser les ponts thermiques et d'assurer l'étanchéité à l'air. Cette réflexion permet de réduire les pertes d'énergie et d'assurer le respect des bonnes pratiques pour faire face au problème d'humidité, afin d'assurer une bonne qualité de l'air intérieur et à la préservation santé des occupants.

Vous pouvez consulter le guide réalisé par l'ADEME, Travaux par étapes : les points de vigilance. Ce guide fournit des conseils pertinents pour garantir un traitement efficace des interfaces entre 2 lots de travaux réalisés non simultanément sur le chantier, dans une démarche de rénovation performante.

<https://librairie.ademe.fr/urbanisme-et-batiment/5492-travaux-par-etapes-les-points-de-vigilance.html>

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 ventilation	Aérer les pièces 5 minutes par jour, fenêtres grandes ouvertes.
 chaudière	Entretien obligatoire par un professionnel → 1 fois par an Programmer la température de chauffage en fonction de votre présence. Abaissier la température de 2 à 3°C la nuit.
 radiateurs	Dépoussiérer les radiateurs régulièrement.
 circuit de chauffage	Faire déboucher le circuit de chauffage par un professionnel → tous les 10 ans Veiller au bon équilibrage de l'installation de chauffage.
 éclairages	Nettoyer les ampoules et luminaires.
 isolation	Faire vérifier les isolants par un professionnel → tous les 20 ans

Société

EXPERTISE DIAG / CHAOUI Anthony
115 Impasse de la Verte Londe - 76500 LA LONDE
Tel : 06 15 75 43 46 | Mail : anthony.chaoui@bc2e.com
Web : expertisediag.bc2e.com
Siret : 951941889

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 761701569
AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 21 sur 42
DDT : 71 sur 94



Les principales phases du parcours de rénovation énergétique

1

Définition du projet de rénovation

- Préparez votre projet : choix des travaux, renseignement sur les aides, organisation du chantier et de l'articulation entre les artisans...
- Inspirez-vous des propositions de travaux détaillées dans ce document.
- Mon Accompagnateur Rénov' assure un accompagnement adapté et personnalisé des ménages afin de renforcer la qualité et l'efficacité des travaux de rénovation énergétique qu'ils engagent. Les ménages doivent obligatoirement avoir recours à MAR' agréés par l'Anah (ou ses délégations) pour bénéficier de l'aide MaPrimeRénov' Parcours accompagné.



Identifiez l'Accompagnateur Rénov' le plus proche de chez vous :
<https://france-renov.gouv.fr/annuaire-professionnels/mon-accompagnateur-renov>



Vous pouvez être accompagné dans votre préparation de projet par un conseiller France Rénov'. Ce conseil est neutre, gratuit et indépendant. Trouvez un conseiller près de chez vous :
france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr

3

Demande d'aides financières

- MaPrimeRénov' et les aides CEE sont les principales aides à la rénovation énergétique, calculées en fonction de vos revenus et des types de travaux réalisés.
- Il existe d'autres aides en fonction de votre situation.
- Une fois que vous recevez la confirmation de l'attribution des différentes aides financières et de leurs montants prévisionnels, vous pouvez signer les devis et engager les travaux.



Estimez les aides auxquelles vous avez droit sur le Simulateur Rénov' :
<https://france-renov.gouv.fr/aides/simulation#/>

Créez votre compte MaPrimeRénov' :
maprimerenov.gouv.fr/prweb



Vous pouvez également faire une demande d'éco-Prêt à Taux Zéro. Retrouvez la liste des banques qui le proposent ici :
www2.safgas.fr/etablissements-affilies

2

Recherche des professionnels et demandes de devis

- Un conseiller France Rénov' peut vous orienter vers des professionnels compétents tout au long de votre projet de rénovation.
- Pour trouver un artisan ou une entreprise, demandez à vos proches et regardez les avis laissés sur internet.
- Pour obtenir des aides, vous devez recourir à un professionnel RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).
- Lorsque vous avez reçu des devis, vous pouvez lancer votre demande d'aides. Ne signez pas les devis avant de l'avoir fait.



Pour obtenir une aide financière, il est nécessaire de recourir à un professionnel Reconnu Garant de l'Environnement (RGE). Trouvez votre professionnel ici :
france-renov.gouv.fr/annuaire-rge

4

Lancement et réalisation des travaux après dépôt de votre dossier d'aides

- Lancement et suivi des travaux.
- Lorsque le chantier est important, il peut être utile de faire appel à un maître d'œuvre (architecte ou bureau d'études techniques) dès le début de votre projet, dont la mission sera d'assurer la bonne réalisation des travaux et la cohérence entre les différents corps d'état.
- Si vous ne faites pas appel à une maîtrise d'œuvre, nous vous conseillons de rassembler au moins une fois l'ensemble des artisans pour qu'ils se rencontrent et se coordonnent dans la réalisation des travaux.

5

Réception des travaux

- À la réception, les travaux doivent être terminés. Ne réceptionnez pas des travaux avant d'avoir vérifié que ceux-ci sont correctement exécutés.
- Lorsque les travaux sont terminés, transmettez les factures sur votre espace MaPrimeRénov' et effectuez votre demande de paiement. Faites de même pour les autres aides sollicitées.



Si vous ne faites pas appel à une maîtrise d'œuvre, vous pouvez vous aider de fiches de réception de travaux standardisées, par exemple celles du programme Profeel :
<https://programmeprofeel.fr/ressources/28-fiches-pratiques-pour-faciliter-la-reception-de-vos-travaux/>



Lexique et définitions

Rénovation énergétique performante

La rénovation énergétique performante d'un bâtiment ou d'une partie de bâtiment est en principe un ensemble de travaux qui permettent à ce bâtiment ou à cette partie de bâtiment d'atteindre la classe A ou B du DPE après l'étude des 6 postes de travaux essentiels à la réussite d'une rénovation énergétique (isolation des murs, isolation des planchers bas, isolation de la toiture, remplacement des menuiseries extérieures, ventilation, production de chauffage et d'eau chaude sanitaire).

Rénovation énergétique performante globale

Une rénovation énergétique performante globale est une rénovation énergétique performante réalisée en une seule fois, dans un délai de moins de 18 mois pour une maison individuelle, et de moins de 36 mois pour un bâtiment d'habitation collective.

Neutralité carbone

La neutralité carbone vise à parvenir à un équilibre entre les émissions de carbone issues des activités humaines et l'absorption du carbone de l'atmosphère par les puits de carbone. Pour l'atteindre, nous devons utiliser différents moyens pour réduire et compenser les émissions de gaz à effet de serre (GES) produites par les activités humaines, en particulier le CO₂, le principal gaz à effet de serre en volume dans l'atmosphère.

Energie finale

L'énergie finale (kWh Ef) correspond à l'énergie directement consommée par l'occupant d'un logement. Elle est comptabilisée au niveau du compteur et sert de base à la facturation.

Energie primaire

L'énergie primaire (kWh Ep) est l'énergie contenue dans les ressources naturelles, avant une éventuelle transformation. Elle tient également compte (en plus de l'énergie finale consommée) de l'énergie nécessaire à la production, au stockage, au transport et à la distribution de l'énergie finale. L'énergie Primaire est la somme de toutes les énergies nécessaires à l'obtention d'une unité d'énergie finale.

Photovoltaïque autoconsommée

L'autoconsommation photovoltaïque consiste à consommer sa propre production d'électricité solaire. Elle permet donc d'utiliser une énergie locale et abondante.

Résistance thermique

La résistance thermique, notée R, est la capacité du matériau à résister aux variations de chaleur, c'est-à-dire au chaud comme au froid. Plus la résistance thermique est grande, plus la performance de l'isolant sera élevée.

Gaz à effet de serre

Les gaz à effet de serre (GES) sont des gaz qui absorbent une partie du rayonnement solaire en le redistribuant sous la forme de radiations au sein de l'atmosphère terrestre, phénomène appelé effet de serre.

Dépenses thermiques

Les dépenses thermiques d'un bâtiment désignent la perte de chaleur à travers ses parois et par les échanges d'air avec l'extérieur. Leur ampleur peut être estimée par le calcul d'un coefficient de dépenses thermiques, comparé à une valeur de référence pour le bâtiment. De faibles dépenses thermiques permettent de limiter fortement les besoins de chauffage.

Confort d'été

Le confort d'été est la capacité d'un bâtiment à maintenir une température intérieure maximale agréable l'été, sans avoir à recourir à un système de climatisation.

Pathologie

Analyse des symptômes, des causes et des remèdes à apporter aux ouvrages qui présentent des désordres.

Système de pilotage

Le pilotage est un ensemble de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle dans votre logement. Ils permettent de limiter et d'optimiser les consommations d'énergie au sein de votre logement et de réduire ainsi l'empreinte carbone tout en garantissant le confort et le bien-être des usagers. Ces dispositifs associent le pilotage de l'énergie, des protections mobiles, des ouvrants et la détection des risques techniques.

Surface de référence (et surface habitable)

La surface prise en compte pour l'établissement de l'audit est la surface de référence du bâtiment. Cette surface est la surface habitable du bâtiment, à laquelle il est ajouté les surfaces des vérandas chauffées ainsi que les surfaces des pièces transformées en pièces de vie. La surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres; le volume habitable correspond au total des surfaces habitables ainsi définies multipliées par les hauteurs sous plafond. Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas non chauffées, volumes vitrés prévus à l'article R.155-1 du code de la construction et de l'habitation, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.



Label BBC Rénovation

Label de performance énergétique de référence en rénovation. Les bâtiments atteignant le niveau BBC ont de faibles besoins énergétiques et émettent peu de gaz à effet de serre. C'est la performance, inscrite dans la loi, que chaque bâtiment doit viser d'ici à 2050.

Isolation des murs par l'intérieur

Dans le but de réduire les déperditions de chaleur, l'isolation des murs par l'intérieur consiste à appliquer un procédé d'isolation composé d'un matériau isolant, d'un dispositif de fixation et de protection (pare vapeur, ...) sur les parois intérieures du bâtiment, en veillant à éviter les ponts thermiques (points d'interruption de l'isolation, qui peuvent constituer des points de condensation et de dégradation des parois intérieures du logement).

Isolation plancher de combles

L'isolation du plancher de combles consiste à disposer sur toute la surface du plancher de façon continue et jointive à la charpente et aux murs un procédé d'isolation composé d'un matériau isolant, d'un dispositif de fixation et de protection (pare vapeur, écran hautement perméable à la vapeur ...). On peut isoler le plancher des combles avec des rouleaux d'isolant ou un isolant en vrac.

Isolation des parois vitrées

L'isolation des parois vitrées peut correspondre au remplacement du simple vitrage existant par un double vitrage, à l'installation d'un survitrage en posant une vitre sur la fenêtre existante, au changement de la fenêtre en conservant le dormant existant ou enfin au remplacement de la fenêtre existante ce qui nécessite souvent des travaux de maçonnerie.

VMC

Une Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) est un appareil permettant de renouveler l'air dans le bâtiment. L'installation ou le remplacement d'une VMC, en particulier si elle est hygroréglable ou double flux, vous permettra en général d'améliorer la qualité de l'air intérieur. Elle est recommandée en cas de pose d'isolation, notamment si celle-ci recouvre des entrées d'air.

Pompe à chaleur air/air (PAC Air/Air)

Équipement qui utilise les calories naturellement présentes dans l'air extérieur pour les restituer à l'intérieur de votre logement en diffusant de l'air chaud. L'air est diffusé par les ventilo-convecteurs.

Chauffe eau thermodynamique

Cet équipement permet de produire de l'eau chaude sanitaire pour votre maison, avec un fonctionnement plus économe en énergie que les chauffe-eau traditionnels. Il récupère les calories présentes dans l'air pour réchauffer un liquide caloporteur. Ce fluide restitue ensuite la chaleur collectée au ballon d'eau pour produire de l'eau chaude sanitaire.



Fiche technique du logement (Etat initial)

Cette fiche technique liste les caractéristiques techniques du bâtiment ou de la partie de bâtiment auditée renseignées par l'auditeur pour obtenir les résultats présentés dans la partie état initial de ce document.

référence du logiciel validé : WinDPE v3
référence de l'audit : 761701569
date de visite du bien : 23/09/2025
invariant fiscal du logement : Non communiqué
référence de la parcelle cadastrale : 0000C0475101229
méthode de calcul : 3CL-DPE 2021 (V 2024.6.1.0)

Justificatifs fournis pour établir l'audit :
Néant

La surface de référence d'un logement est la surface habitable du logement au sens de l'article R. 156-1 du code de la construction et de l'habitation, à laquelle sont ajoutées les surfaces des vérandas chauffées ainsi que les surfaces des locaux chauffés pour l'usage principal d'occupation humaine, d'une hauteur sous plafond d'au moins 1,80 mètres.

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
département	📍 Observé / mesuré	76500
altitude	📶 données en ligne	125m
type de bien	📍 Observé / mesuré	Maison individuelle
année de construction	≈ Estimé	1900
période de construction	≈ Estimé	Jusqu'à 1948
zone climatique		H1a
surface de référence du bien	📍 Observé / mesuré	107.67m²
nombre de niveaux	📍 Observé / mesuré	1
hauteur moyenne sous plafond	📍 Observé / mesuré	2.55m

Société

EXPERTISE DIAG / CHAOUI Anthony
115 Impasse de la Verte Londe - 76500 LA LONDE
Tel : 06 15 75 43 46 | Mail : anthony.chaoui@bc2e.com
Web : expertisediag.bc2e.com
Siret : 951941889

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 761701569
AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 25 sur 42
DDT : 75 sur 94



enveloppe (suite)

plancher bas 1

surface	Observé/mesuré	116.37
type	Observé/mesuré	Dalle béton
isolation	Observé/mesuré	Non
périmètre sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol	Observé/mesuré	47.4
inertie	Observé/mesuré	Lourde
mitoyenneté	Observé/mesuré	Plancher sur terre-plein
Données intermédiaires		
coefficient de transmission thermique final du plancher bas (Upb)	Méthode 3CL	0.49684
coefficient de transmission thermique du plancher bas sur vide sanitaire, sous-sol non chauffé ou terre-plein (Ue)	Méthode 3CL	0.496842105263158
déperdition par la paroi (DP)	Méthode 3CL	57.8175157894737
coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1

toiture / plafond 1

surface totale (m²)	Observé/mesuré	107.67
surface opaque (m²)	Observé/mesuré	107.67 (surface des menuiseries déduite)
type	Observé/mesuré	Plafond bois sur solives bois
type de toiture	Observé/mesuré	Combles perdus
isolation	Observé/mesuré	Non
inertie	Observé/mesuré	Légère
type de local non chauffé	Observé/mesuré	Combles très faiblement ventilés
surface Aiu	Observé/mesuré	107.67
isolation Aiu	Observé/mesuré	Non
surface Aue	Observé/mesuré	139.97
isolation Aue	Observé/mesuré	Non
Données intermédiaires		
coefficient de transmission thermique final du plancher haut (Uph)	Méthode 3CL	2
déperdition par la paroi (DP)	Méthode 3CL	118.437
coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	0.55

mur 1

surface totale (m²)	Observé/mesuré	32.76
surface opaque (m²)	Observé/mesuré	24.25 (surface des menuiseries déduite)
type	Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	20 et -
isolation	Observé/mesuré	Non
doublage	Observé/mesuré	Avec matériau de doublage connu (plâtre, brique, bois)
inertie	Observé/mesuré	Lourde
orientation	Observé/mesuré	Sud Est
plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton

Société

EXPERTISE DIAG / CHAOUI Anthony
 115 Impasse de la Verte Londe - 76500 LA LONDE
 Tel : 06 15 75 43 46 | Mail : anthony.chaoui@bc2e.com
 Web : expertisediag.bc2e.com
 Siret : 951941889

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 761701569
 AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 26 sur 42
 DDT : 76 sur 94



enveloppe (suite)

mur 1 (suite)	plancher haut associé	Observé/mesuré	Plancher haut 1 - Plafond bois sur solives bois
	mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	Données intermédiaires		
	coefficient de transmission thermique final du mur (U _{mur})	Méthode 3CL	1.91388
	déperdition par la paroi (DP)	Méthode 3CL	46.4114832535885
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1

	surface totale (m²)	Observé/mesuré	11.7
	type	Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	20 et -
mur 2	isolation	Observé/mesuré	Non
	doublage		Avec matériau de doublage connu (plâtre, brique, bois)
	inertie	Observé/mesuré	Lourde
	orientation	Observé/mesuré	Nord Est
	plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton
	plancher haut associé	Observé/mesuré	Plancher haut 1 - Plafond bois sur solives bois
	mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	Données intermédiaires		
	coefficient de transmission thermique final du mur (U _{mur})	Méthode 3CL	1.91388
	déperdition par la paroi (DP)	Méthode 3CL	22.3923444976077
mur 3	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1

	surface totale (m²)	Observé/mesuré	11.7
	type	Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	20 et -
	isolation	Observé/mesuré	Non
	doublage		Avec matériau de doublage connu (plâtre, brique, bois)
	inertie	Observé/mesuré	Lourde
	orientation	Observé/mesuré	Sud Ouest
	plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton
mur 4	plancher haut associé	Observé/mesuré	Plancher haut 1 - Plafond bois sur solives bois
	mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	Données intermédiaires		
	coefficient de transmission thermique final du mur (U _{mur})	Méthode 3CL	1.91388
	déperdition par la paroi (DP)	Méthode 3CL	22.3923444976077
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1

	surface totale (m²)	Observé/mesuré	38.25
	surface opaque (m²)	Observé/mesuré	27.44 (surface des menuiseries déduite)

Société

EXPERTISE DIAG / CHAOUI Anthony
 115 Impasse de la Verte Londe - 76500 LA LONDE
 Tel : 06 15 75 43 46 | Mail : anthony.chaoui@bc2e.com
 Web : expertisediag.bc2e.com
 Siret : 951941889

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 761701569
 AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 27 sur 42
 DDT : 77 sur 94



enveloppe (suite)

mur 4

type	Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux
épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	20 et -
isolation	Observé/mesuré	Non
doublage		Avec matériau de doublage connu (plâtre, brique, bois)
inertie	Observé/mesuré	Lourde
orientation	Observé/mesuré	Nord Ouest
plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton
plancher haut associé	Observé/mesuré	Plancher haut 1 - Plafond bois sur solives bois
mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
Données intermédiaires		
coefficient de transmission thermique final du mur (U _{mur})	Méthode 3CL	1.76322
déperdition par la paroi (DP)	Méthode 3CL	48.3828715365239
coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1

mur 5

surface totale (m²)	Observé/mesuré	6.75
type	Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux
épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	20 et -
isolation	Observé/mesuré	Non
doublage		Avec matériau de doublage connu (plâtre, brique, bois)
inertie	Observé/mesuré	Lourde
orientation	Observé/mesuré	Sud Est
plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton
plancher haut associé	Observé/mesuré	Plancher haut 1 - Plafond bois sur solives bois
mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
Données intermédiaires		
coefficient de transmission thermique final du mur (U _{mur})	Méthode 3CL	1.76322
déperdition par la paroi (DP)	Méthode 3CL	11.9017632241814
coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1

mur 6

surface totale (m²)	Observé/mesuré	9.75
type	Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux
épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	20 et -
isolation	Observé/mesuré	Non
doublage		Avec matériau de doublage connu (plâtre, brique, bois)
inertie	Observé/mesuré	Lourde
orientation	Observé/mesuré	Nord Est
plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton
plancher haut associé	Observé/mesuré	Plancher haut 1 - Plafond bois sur solives bois
mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
Données intermédiaires		
coefficient de transmission thermique final du mur (U _{mur})	Méthode 3CL	1.76322



enveloppe (suite)

mur 7	déperdition par la paroi (DP)	Méthode 3CL	17.191435768262
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1

	surface totale (m²)	Observé/mesuré	9.75
	surface opaque (m²)	Observé/mesuré	6.1 (surface des menuiseries déduite)
	type	Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux
	épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	20 et -
	isolation	Observé/mesuré	Non
	doublage		Avec matériau de doublage connu (plâtre, brique, bois)
	inertie	Observé/mesuré	Lourde
	orientation	Observé/mesuré	Sud Ouest
	plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton
	plancher haut associé	Observé/mesuré	Plancher haut 1 - Plafond bois sur solives bois
	mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
porte 1 (Porte sur Mur 1)	Données intermédiaires		
	coefficient de transmission thermique final du mur (U _{mur})	Méthode 3CL	1.76322
	déperdition par la paroi (DP)	Méthode 3CL	10.7556675062972
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1

	nombre	Observé/mesuré	1
	surface	Observé/mesuré	2.04
	type	Observé/mesuré	Porte en bois avec 30-60% de vitrage simple
	largeur du dormant	Observé/mesuré	5
	localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour
	mur affilié	Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / Inconnu
	mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	Données intermédiaires		
porte 2 (Porte sur Mur 7)	coefficient de transmission thermique final de la porte (U _{porte})	Méthode 3CL	4.5
	déperdition par la paroi (DP)	Méthode 3CL	9.18
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1

	nombre	Observé/mesuré	1
	surface	Observé/mesuré	1.83
	type	Observé/mesuré	Porte en bois avec double vitrage
	largeur du dormant	Observé/mesuré	5
	localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour
	étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint
	mur affilié	Observé/mesuré	Mur 7 - Murs en blocs de béton creux
	mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure



enveloppe (suite)

porte 2
(Porte sur Mur 7)
(suite)

Données intermédiaires

coefficient de transmission thermique final de la porte (Uporte)	Méthode 3CL	3.3
déperdition par la paroi (DP)	Méthode 3CL	6.039
coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1

nombre	Observé/mesuré	1
surface	Observé/mesuré	1.58
type	Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
largeur du dormant	Observé/mesuré	5
localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour
type de paroi	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
type de vitrage	Observé/mesuré	Simple vitrage
inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
type de volets	Observé/mesuré	Jalousie accordéon
orientation	Observé/mesuré	Sud Est
type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
type de masques lointains	Observé/mesuré	Non homogène
angle secteur 1	Observé/mesuré	<15°
angle secteur 2	Observé/mesuré	<15°
angle secteur 3	Observé/mesuré	<15°
angle secteur 4	Observé/mesuré	<15°

mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure

fenêtres / baie 1
(Fenêtre sur Mur 1)

Données intermédiaires

coefficient de transmission thermique final de la fenêtre (Ubaie)	Méthode 3CL	4.6
coefficient de transmission thermique du vitrage (Ug)	Méthode 3CL	5.8
coefficient de transmission thermique de la baie incluant vitrage et menuiserie (Uw)	Méthode 3CL	5.4
coefficient de transmission thermique de la baie incluant les protections solaires (Ujn)	Méthode 3CL	4.6
proportion d'énergie solaire incidente qui pénètre dans le logement par la paroi vitrée (Sw)	Méthode 3CL	0.52
surface sud équivalente (Sse)	Méthode 3CL	9.8592
facteur d'ensoleillement pour les obstacles liés au bâtiment (Fe1)	Méthode 3CL	1
facteur d'ensoleillement pour les obstacles liés à l'environnement (Fe2)	Méthode 3CL	1
déperdition par la paroi (DP)	Méthode 3CL	7.268
coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1

Société

EXPERTISE DIAG / CHAOUI Anthony
115 Impasse de la Verte Londe - 76500 LA LONDE
Tel : 06 15 75 43 46 | Mail : anthony.chaoui@bc2e.com
Web : expertisediag.bc2e.com
Siret : 951941889

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 761701569
AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 30 sur 42
DDT : 80 sur 94



enveloppe (suite)

fenêtres / baie 2
(Fenêtre sur Mur 1)

nombre	🔍 Observé/mesuré	3
surface	🔍 Observé/mesuré	1.63
type	🔍 Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5
localisation	🔍 Observé/mesuré	Au nu intérieur
retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour
type de paroi	🔍 Observé/mesuré	Fenêtres battantes
type de vitrage	🔍 Observé/mesuré	Double vitrage
étanchéité	🔍 Observé/mesuré	Présence de joint
inclinaison	🔍 Observé/mesuré	Vertical
épaisseur lame d'air	🔍 Observé/mesuré	16
remplissage	🔍 Observé/mesuré	Argon
type de volets	🔍 Observé/mesuré	Jalousie accordéon
orientation	🔍 Observé/mesuré	Sud Est
type de masques proches	🔍 Observé/mesuré	Aucun
type de masques lointains	🔍 Observé/mesuré	Non homogène
angle secteur 1	🔍 Observé/mesuré	<15°
angle secteur 2	🔍 Observé/mesuré	<15°
angle secteur 3	🔍 Observé/mesuré	<15°
angle secteur 4	🔍 Observé/mesuré	<15°
mur/plancher haut affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
dormant sur	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure

Données intermédiaires

coefficient de transmission thermique final de la fenêtre (U _{baie})	Méthode 3CL	2.3
coefficient de transmission thermique du vitrage (U _g)	Méthode 3CL	2.6
coefficient de transmission thermique de la baie incluant vitrage et menuiserie (U _w)	Méthode 3CL	2.5
coefficient de transmission thermique de la baie incluant les protections solaires (U _{jn})	Méthode 3CL	2.3
proportion d'énergie solaire incidente qui pénètre dans le logement par la paroi vitrée (S _w)	Méthode 3CL	0.44
surface sud équivalente (S _{se})	Méthode 3CL	25.8192
facteur d'ensoleillement pour les obstacles liés au bâtiment (Fe1)	Méthode 3CL	1
facteur d'ensoleillement pour les obstacles liés à l'environnement (Fe2)	Méthode 3CL	1
déperdition par la paroi (DP)	Méthode 3CL	11.247
coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1

fenêtres / baie 3
(Fenêtre sur Mur 4)

nombre	🔍 Observé/mesuré	1
--------	------------------	---

Société

EXPERTISE DIAG / CHAOUI Anthony
115 Impasse de la Verte Londe - 76500 LA LONDE
Tel : 06 15 75 43 46 | Mail : anthony.chaoui@bc2e.com
Web : expertisediag.bc2e.com
Siret : 951941889

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 761701569
AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 31 sur 42
DDT : 81 sur 94



enveloppe (suite)

fenêtres / baie 3 (Fenêtre sur Mur 4)	surface	Observé/mesuré	2.72
	type	Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	Observé/mesuré	5
	localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage
	étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	12
	remplissage	Observé/mesuré	Air sec
	type de volets	Observé/mesuré	Jalousie accordéon
	orientation	Observé/mesuré	Nord Ouest
	type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	Observé/mesuré	Non homogène
	angle secteur 1	Observé/mesuré	<15°
	angle secteur 2	Observé/mesuré	<15°
	angle secteur 3	Observé/mesuré	<15°
	angle secteur 4	Observé/mesuré	<15°
	mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 4 - Murs en blocs de béton creux
	donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	Données intermédiaires		
	coefficient de transmission thermique final de la fenêtre (Ubaie)	Méthode 3CL	2.7
	coefficient de transmission thermique du vitrage (Ug)	Méthode 3CL	2.8
	coefficient de transmission thermique de la baie incluant vitrage et menuiserie (Uw)	Méthode 3CL	3
	coefficient de transmission thermique de la baie incluant les protections solaires (Ujn)	Méthode 3CL	2.7
	proportion d'énergie solaire incidente qui pénètre dans le logement par la paroi vitrée (Sw)	Méthode 3CL	0.47
	surface sud équivalente (Sse)	Méthode 3CL	6.992848
	facteur d'ensoleillement pour les obstacles liés au bâtiment (Fe1)	Méthode 3CL	1
	facteur d'ensoleillement pour les obstacles liés à l'environnement (Fe2)	Méthode 3CL	1
	déperdition par la paroi (DP)	Méthode 3CL	7.344
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
fenêtres / baie 4 (Fenêtre sur Mur 4)	nombre	Observé/mesuré	1
	surface	Observé/mesuré	0.63
	type	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc



enveloppe (suite)

fenêtres / baie 4
(Fenêtre sur Mur 4)

largeur du dormant	Observé/mesuré	5
localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour
type de paroi	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage
étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint
inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	16
remplissage	Observé/mesuré	Argon
orientation	Observé/mesuré	Nord Ouest
type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
type de masques lointains	Observé/mesuré	Non homogène
angle secteur 1	Observé/mesuré	<15°
angle secteur 2	Observé/mesuré	<15°
angle secteur 3	Observé/mesuré	<15°
angle secteur 4	Observé/mesuré	<15°
mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 4 - Murs en blocs de béton creux
donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure
Données intermédiaires		
coefficient de transmission thermique final de la fenêtre (U _{baie})	Méthode 3CL	2.5
coefficient de transmission thermique du vitrage (U _g)	Méthode 3CL	2.6
coefficient de transmission thermique de la baie incluant vitrage et menuiserie (U _w)	Méthode 3CL	2.5
proportion d'énergie solaire incidente qui pénètre dans le logement par la paroi vitrée (S _w)	Méthode 3CL	0.44
surface sud équivalente (S _{se})	Méthode 3CL	1.516284
facteur d'ensoleillement pour les obstacles liés au bâtiment (Fe1)	Méthode 3CL	1
facteur d'ensoleillement pour les obstacles liés à l'environnement (Fe2)	Méthode 3CL	1
déperdition par la paroi (DP)	Méthode 3CL	1.575
coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1

nombre	Observé/mesuré	1
surface	Observé/mesuré	0.42
type	Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
largeur du dormant	Observé/mesuré	5
localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour
type de paroi	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage

fenêtres / baie 5
(Fenêtre sur Mur 4)

Société

EXPERTISE DIAG / CHAOUI Anthony
 115 Impasse de la Verte Londe - 76500 LA LONDE
 Tel : 06 15 75 43 46 | Mail : anthony.chaoui@bc2e.com
 Web : expertisediag.bc2e.com
 Siret : 951941889

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 761701569
 AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 33 sur 42
 DDT : 83 sur 94



enveloppe (suite)

fenêtres / baie 5 (Fenêtre sur Mur 4)	étanchéité	🔍 Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	🔍 Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	🔍 Observé/mesuré	12
	remplissage	🔍 Observé/mesuré	Air sec
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Nord Ouest
	type de masques proches	🔍 Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	🔍 Observé/mesuré	Non homogène
	angle secteur 1	🔍 Observé/mesuré	<15°
	angle secteur 2	🔍 Observé/mesuré	<15°
	angle secteur 3	🔍 Observé/mesuré	<15°
	angle secteur 4	🔍 Observé/mesuré	<15°
	mur/plancher haut affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 4 - Murs en blocs de béton creux
	donnant sur	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	Données intermédiaires		
fenêtres / baie 6 (Fenêtre sur Mur 4)	coefficient de transmission thermique final de la fenêtre (Ubaie)	Méthode 3CL	3
	coefficient de transmission thermique du vitrage (Ug)	Méthode 3CL	2.8
	coefficient de transmission thermique de la baie incluant vitrage et menuiserie (Uw)	Méthode 3CL	3
	proportion d'énergie solaire incidente qui pénètre dans le logement par la paroi vitrée (Sw)	Méthode 3CL	0.47
	surface sud équivalente (Sse)	Méthode 3CL	1.079778
	facteur d'ensoleillement pour les obstacles liés au bâtiment (Fe1)	Méthode 3CL	1
	facteur d'ensoleillement pour les obstacles liés à l'environnement (Fe2)	Méthode 3CL	1
	déperdition par la paroi (DP)	Méthode 3CL	1.26
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1

	nombre	🔍 Observé/mesuré	1
	surface	🔍 Observé/mesuré	5.28
	type	🔍 Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5
	localisation	🔍 Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	🔍 Observé/mesuré	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	type de vitrage	🔍 Observé/mesuré	Double vitrage
	étanchéité	🔍 Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	🔍 Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	🔍 Observé/mesuré	12
	remplissage	🔍 Observé/mesuré	Air sec
	type de volets	🔍 Observé/mesuré	Jalousie accordéon



enveloppe (suite)

fenêtres / baie 6 (Fenêtre sur Mur 4)	orientation	Observé/mesuré	Nord Ouest
	type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	Observé/mesuré	Non homogène
	angle secteur 1	Observé/mesuré	<15°
	angle secteur 2	Observé/mesuré	<15°
	angle secteur 3	Observé/mesuré	<15°
	angle secteur 4	Observé/mesuré	<15°
	mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 4 - Murs en blocs de béton creux
	donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	Données intermédiaires		
	coefficient de transmission thermique final de la fenêtre (Ubaie)	Méthode 3CL	2.5
	coefficient de transmission thermique du vitrage (Ug)	Méthode 3CL	2.8
	coefficient de transmission thermique de la baie incluant vitrage et menuiserie (Uw)	Méthode 3CL	2.7
	coefficient de transmission thermique de la baie incluant les protections solaires (Ujn)	Méthode 3CL	2.5
fenêtres / baie 7 (Fenêtre sur Mur 4)	proportion d'énergie solaire incidente qui pénètre dans le logement par la paroi vitrée (Sw)	Méthode 3CL	0.43
	surface sud équivalente (Sse)	Méthode 3CL	12.419088
	facteur d'ensoleillement pour les obstacles liés au bâtiment (Fe1)	Méthode 3CL	1
	facteur d'ensoleillement pour les obstacles liés à l'environnement (Fe2)	Méthode 3CL	1
	déperdition par la paroi (DP)	Méthode 3CL	13.2
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1

	nombre	Observé/mesuré	1
	surface	Observé/mesuré	1.76
	type	Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	Observé/mesuré	5
	localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage
	étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	12
	remplissage	Observé/mesuré	Air sec
	type de volets	Observé/mesuré	Jalousie accordéon
	orientation	Observé/mesuré	Nord Ouest
	type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun



enveloppe (suite)

fenêtres / baie 7 (Fenêtre sur Mur 4)	type de masques lointains	Observé/mesuré	Non homogène
	angle secteur 1	Observé/mesuré	<15°
	angle secteur 2	Observé/mesuré	<15°
	angle secteur 3	Observé/mesuré	<15°
	angle secteur 4	Observé/mesuré	<15°
	mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 4 - Murs en blocs de béton creux
	donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	Données intermédiaires		
	coefficient de transmission thermique final de la fenêtre (Ubaie)	Méthode 3CL	2.7
	coefficient de transmission thermique du vitrage (Ug)	Méthode 3CL	2.8
	coefficient de transmission thermique de la baie incluant vitrage et menuiserie (Uw)	Méthode 3CL	3
	coefficient de transmission thermique de la baie incluant les protections solaires (Ujn)	Méthode 3CL	2.7
	proportion d'énergie solaire incidente qui pénètre dans le logement par la paroi vitrée (Sw)	Méthode 3CL	0.47
	surface sud équivalente (Sse)	Méthode 3CL	4.524784
	facteur d'ensoleillement pour les obstacles liés au bâtiment (Fe1)	Méthode 3CL	1
	facteur d'ensoleillement pour les obstacles liés à l'environnement (Fe2)	Méthode 3CL	1
	déperdition par la paroi (DP)	Méthode 3CL	4.752
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1

fenêtres / baie 8 (Fenêtre sur Mur 7)	nombre	Observé/mesuré	1
	surface	Observé/mesuré	1.82
	type	Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	Observé/mesuré	5
	localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage
	étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	10
	remplissage	Observé/mesuré	Air sec
	type de volets	Observé/mesuré	Jalousie accordéon
	orientation	Observé/mesuré	Sud Ouest
	type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	Observé/mesuré	Non homogène
	angle secteur 1	Observé/mesuré	<15°

Société

EXPERTISE DIAG / CHAOUI Anthony
 115 Impasse de la Verte Londe - 76500 LA LONDE
 Tel : 06 15 75 43 46 | Mail : anthony.chaoui@bc2e.com
 Web : expertisediag.bc2e.com
 Siret : 951941889

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 761701569
 AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 36 sur 42
 DDT : 86 sur 94



enveloppe (suite)

fenêtres / baie 8 (Fenêtre sur Mur 7) (suite)	angle secteur 2	Observé/mesuré	<15°
	angle secteur 3	Observé/mesuré	<15°
	angle secteur 4	Observé/mesuré	<15°
	mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 7 - Murs en blocs de béton creux
	donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	Données intermédiaires		
	coefficient de transmission thermique final de la fenêtre (U _{baie})	Méthode 3CL	2.7
	coefficient de transmission thermique du vitrage (U _g)	Méthode 3CL	2.9
	coefficient de transmission thermique de la baie incluant vitrage et menuiserie (U _w)	Méthode 3CL	3
	coefficient de transmission thermique de la baie incluant les protections solaires (U _{jn})	Méthode 3CL	2.7
	proportion d'énergie solaire incidente qui pénètre dans le logement par la paroi vitrée (S _w)	Méthode 3CL	0.47
	surface sud équivalente (S _{se})	Méthode 3CL	10.2648
	facteur d'ensoleillement pour les obstacles liés au bâtiment (F _{o1})	Méthode 3CL	1
	facteur d'ensoleillement pour les obstacles liés à l'environnement (F _{e2})	Méthode 3CL	1
	déperdition par la paroi (DP)	Méthode 3CL	4.914
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
pont thermique 1	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 1 / Plancher bas 1
	Longueur	Observé/mesuré	12.6
	Données intermédiaires		
pont thermique 2	valeur du pont thermique de la liaison (K _{p(x)})	Méthode 3CL	K _{pb} = 4.914
	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 2 / Plancher bas 1
	Longueur	Observé/mesuré	4.5
pont thermique 3	Données intermédiaires		
	valeur du pont thermique de la liaison (K _{p(x)})	Méthode 3CL	K _{pb} = 1.755
	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 3 / Plancher bas 1
pont thermique 4	Longueur	Observé/mesuré	4.5
	Données intermédiaires		
	valeur du pont thermique de la liaison (K _{p(x)})	Méthode 3CL	K _{pb} = 1.755
pont thermique 4	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 4 / Plancher bas 1
	Longueur	Observé/mesuré	15.3
	Données intermédiaires		

Société

EXPERTISE DIAG / CHAOUI Anthony
 115 Impasse de la Verte Londe - 76500 LA LONDE
 Tel : 06 15 75 43 46 | Mail : anthony.chaoui@bc2e.com
 Web : expertisediag.bc2e.com
 Siret : 951941889

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 761701569
 AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 37 sur 42
 DDT : 87 sur 94



enveloppe (suite)

pont thermique 4 (suite)	valeur du pont thermique de la liaison (Kp(x))	Méthode 3CL	Kph = 5.967

	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 5 / Plancher bas 1
pont thermique 5	Longueur	Observé/mesuré	2.7
	Données intermédiaires		
	valeur du pont thermique de la liaison (Kp(x))	Méthode 3CL	Kpb = 1.053
pont thermique 6	-----		
	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 6 / Plancher bas 1
	Longueur	Observé/mesuré	3.9
pont thermique 7	Données intermédiaires		
	valeur du pont thermique de la liaison (Kp(x))	Méthode 3CL	Kpb = 1.521

pont thermique 8	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 7 / Plancher bas 1
	Longueur	Observé/mesuré	3.9
	Données intermédiaires		
pont thermique 9	valeur du pont thermique de la liaison (Kp(x))	Méthode 3CL	Kph = 1.521

	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 1 / Plancher haut 1
pont thermique 10	Longueur	Observé/mesuré	12.6
	Données intermédiaires		
	valeur du pont thermique de la liaison (Kp(x))	Méthode 3CL	Kph = 3.78
pont thermique 11	-----		
	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 2 / Plancher haut 1
	Longueur	Observé/mesuré	4.5
pont thermique 12	Données intermédiaires		
	valeur du pont thermique de la liaison (Kp(x))	Méthode 3CL	Kph = 1.35

pont thermique 13	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 3 / Plancher haut 1
	Longueur	Observé/mesuré	4.5
	Données intermédiaires		
pont thermique 14	valeur du pont thermique de la liaison (Kp(x))	Méthode 3CL	Kph = 1.35

	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 4 / Plancher haut 1
pont thermique 15	Longueur	Observé/mesuré	15.3
	Données intermédiaires		
	valeur du pont thermique de la liaison (Kp(x))	Méthode 3CL	Kph = 4.59
pont thermique 16	-----		
	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 5 / Plancher haut 1
	Longueur	Observé/mesuré	



enveloppe (suite)

pont thermique 12 (suite)	Longueur	Observé/mesuré	2.7
	Données intermédiaires		
	valeur du pont thermique de la liaison (Kp(x))	Méthode 3CL	Kph = 0.81
pont thermique 13	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 6 / Plancher haut 1
	Longueur	Observé/mesuré	3.9
	Données intermédiaires		
pont thermique 14	valeur du pont thermique de la liaison (Kp(x))	Méthode 3CL	Kph = 1.17
	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 7 / Plancher haut 1
	Longueur	Observé/mesuré	3.9
pont thermique 15	Données intermédiaires		
	valeur du pont thermique de la liaison (Kp(x))	Méthode 3CL	Kph = 1.17
	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 1 / Porte 1
pont thermique 16	Longueur	Observé/mesuré	5.25
	Données intermédiaires		
	valeur du pont thermique de la liaison (Kp(x))	Méthode 3CL	Kmen = 1.995
pont thermique 17	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 7 / Porte 2
	Longueur	Observé/mesuré	5.15
	Données intermédiaires		
pont thermique 18	valeur du pont thermique de la liaison (Kp(x))	Méthode 3CL	Kmen = 1.957
	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 1 / Fenêtre 1
	Longueur	Observé/mesuré	5.1
pont thermique 19	Données intermédiaires		
	valeur du pont thermique de la liaison (Kp(x))	Méthode 3CL	Kmen = 1.938
	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 1 / Fenêtre 2
pont thermique 20	Longueur	Observé/mesuré	15.6
	Données intermédiaires		
	valeur du pont thermique de la liaison (Kp(x))	Méthode 3CL	Kmen = 5.928
pont thermique 21	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 4 / Fenêtre 3
	Longueur	Observé/mesuré	6.6
	Données intermédiaires		
pont thermique 22	valeur du pont thermique de la liaison (Kp(x))	Méthode 3CL	Kmen = 2.508



enveloppe (suite)

pont thermique 19 (suite)	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 4 / Fenêtre 4
	Longueur	Observé/mesuré	3.2
	Données intermédiaires		
pont thermique 20	valeur du pont thermique de la liaison (Kp(x))	Méthode 3CL	Kmen = 1.216
	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 4 / Fenêtre 5
	Longueur	Observé/mesuré	2.6
pont thermique 21	Données intermédiaires		
	valeur du pont thermique de la liaison (Kp(x))	Méthode 3CL	Kmen = 0.988
	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 4 / Fenêtre 6
pont thermique 22	Longueur	Observé/mesuré	6.8
	Données intermédiaires		
	valeur du pont thermique de la liaison (Kp(x))	Méthode 3CL	Kmen = 2.584
pont thermique 23	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 4 / Fenêtre 7
	Longueur	Observé/mesuré	5.4
	Données intermédiaires		
pont thermique 24	valeur du pont thermique de la liaison (Kp(x))	Méthode 3CL	Kmen = 2.052
	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 7 / Fenêtre 8
	Longueur	Observé/mesuré	5.5
système de ventilation 1	Données intermédiaires		
	valeur du pont thermique de la liaison (Kp(x))	Méthode 3CL	Kmen = 2.09
	Type	Observé/mesuré	Ventilation par ouverture des fenêtres
	façade exposées	Observé / mesuré	plusieurs
	Données intermédiaires		
	déperdition thermique par renouvellement d'air due au système de ventilation (Hvent)	Méthode 3CL	43.92936
	déperdition thermique par renouvellement d'air due au vent (Hperm)	Méthode 3CL	73.1734083252783
	valeur conventionnelle de la perméabilité sous Pa (Q4PaConv)	Méthode 3CL	2.5
systèmes de chauffage / Installation 1	surface des parois déperditives hors planchers bas (Sdep)	Méthode 3CL	228.33
	type d'installation	Observé/mesuré	Installation de chauffage seul classique
	surface chauffée	Observé/mesuré	107.67

Société

EXPERTISE DIAG / CHAOUI Anthony
 115 Impasse de la Verte Londe - 76500 LA LONDE
 Tel : 06 15 75 43 46 | Mail : anthony.chaoui@bc2e.com
 Web : expertisediag.bc2e.com
 Siret : 951941889

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 761701569
 AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 40 sur 42
 DDT : 90 sur 94



équipement

systèmes de
chauffage /
Installation 1

générateur type	Observé/mesuré	Chaudière Fioul classique
energie	Observé/mesuré	Fioul
température distribution	Observé/mesuré	Moyenne/Radiateur à chaleur douce avant 1981
générateur année installation	Valeur par défaut	1980
Pn saisi	Valeur par défaut	30
régulation installation type		Radiateur eau chaude bitube sans robinet thermostatique
émetteur type	Observé/mesuré	Radiateur
émetteur année installation	Valeur par défaut	1980
distribution type	Observé/mesuré	Individuel eau chaude Moyenne ou basse température (<65°) non isolé
numéro d'intermittence		1
émetteur	Observé/mesuré	Principal
fonctionnement ecs	Observé/mesuré	Chauffage seul
ventilateur		Présence
nombre de niveau chauffé	Observé/mesuré	1
Données intermédiaires		
puissance nominale du générateur (Pn)	Méthode 3CL	30
rendement de régulation (Rg)	Méthode 3CL	0.9
rendement d'émission (Re)	Méthode 3CL	0.95
rendement de distribution (Rd)	Méthode 3CL	0.91
rendement annuel conventionnel du générateur (Rg)	Méthode 3CL	0.779888994092
pertes à l'arrêt du générateur (Qp0)	Méthode 3CL	0.6
température de fonctionnement de la chaudière à 100% de charge (Tfonc100)	Méthode 3CL	80
température de fonctionnement de la chaudière à 30% de charge (Tfonc30)	Méthode 3CL	59
rendements à pleine charge (Rpn)	Méthode 3CL	86.9542425094393
rendements à charge intermédiaire (Rpint)	Méthode 3CL	84.431363764159
consommations annuels de chauffage (Cch)	Méthode 3CL	41305.6847602005

numéro		1
équipement		Absent
chauffage type		Central individuel
régulation pièce par pièce		Sans
système		Radiateur / Convecteur
systèmes d'eau chaude sanitaire / Installation 1		
production type	Observé/mesuré	Ballon électrique à accumulation vertical Catégorie C ou 3 étoiles
installation type	Observé/mesuré	Individuelle
localisation	Observé/mesuré	En volume habitable et pièces alimentées contiguës
volume ballon (L)	Observé/mesuré	200
energie	Observé/mesuré	Electrique



équipement (suite)

systèmes d'eau chaude sanitaire / Installation 1 (suite)	type de production d'ecs	Observé/mesuré	accumulée
	nombre de niveau	Observé/mesuré	1
Données intermédiaires			
	rendement de distribution (Rd)	Méthode 3CL	0.93
	rendement annuel conventionnel du générateur (Rg)	Méthode 3CL	1
	consommations annuels d'eau chaude sanitaire (Cecs)	Méthode 3CL	1921.3980066132

Société

EXPERTISE DIAG / CHAOUI Anthony
115 Impasse de la Verte Londe - 76500 LA LONDE
Tel : 06 15 75 43 46 | Mail : anthony.chaoui@bc2e.com
Web : expertisediag.bc2e.com
Siret : 951941889

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 761701569
AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 42 sur 42
DDT : 92 sur 94



Attestations RCP et Certifications



ATTESTATION D'ASSURANCE

Allianz Responsabilité Civile des Entreprises et de Services
Attestation RC Professionnelle Diagnostiqueurs Immobiliers

La Compagnie Allianz I.A.R.D dont le Siège social se situe au 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex 542 110 291 RCS Nanterre atteste que :

EXPERTISE DIAG
Monsieur CHAOUI Anthony
9 Rue Brismonter
76410 SAINT AUBIN LES ELBEUF

est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité Civile Activités de Services souscrit auprès d'elle sous le n°62 490 415 qui a pris effet le 01/01/2025.

Ce contrat a pour objet de :

- satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005 - 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n° 2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifiés aux articles R 271- 1 à R 212- 4 et L 271- 4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;

Garantie RC Professionnelle : 300 000 EUR par sinistre dans la limite de 500 000 EUR par année d'assurance

La présente attestation valable, sous réserve du paiement des cotisations, pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les activités sont garanties sous réserve que le diagnostiqueur immobilier soit titulaire des certificats délivrés par des organismes de certification accrédités et/ou Formations, conformément à la réglementation en vigueur.

Le présent document, établi par Allianz I.A.R.D, a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager Allianz I.A.R.D au-delà des clauses et conditions du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité règle proportionnelle, exclusions, déchéances...)

Toute adjonction autre que les cachets et signature du représentant de la Compagnie est réputée non écrite.

Fait à Paris, le 16 décembre 2024

Pour la Compagnie Allianz I.A.R.D

Par délégation

Willia Teyssie Willysson d'Arce
Immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 542 110 291
Société anonyme au capital de 991.967.200 €
Siège social : 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex
542 110 291 RCS Nanterre

Willia Teyssie Willysson d'Arce
Immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 542 110 291
Société anonyme au capital de 991.967.200 €
Siège social : 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex
542 110 291 RCS Nanterre

Société

EXPERTISE DIAG / CHAOUI Anthony
115 Impasse de la Verte Londe - 76500 LA LONDE
Tel : 06 15 75 43 46 | Mail : anthony.chaoui@bc2e.com
Web : expertisediag.bc2e.com
Siret : 951941889

Rapport

n° de rapport : 761701569
DDT : 93 sur 94



Certificat de Compétence

Diagnostics Techniques Immobiliers

TechniCert attribue la Certification d'Opérateur de Diagnostic Immobilier à :

M. CHAOUI Anthony sous le numéro de certifié **TC23-0443**

TechniCert Référentiel de Certification PROC 800

Domaines Technique	Arrêtés de référence	Date d'effet	Date D'expiration
Gaz	Arrêté du 01 juillet 2024 annule et remplace l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites. Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 2.4.1 / 2.4.2	09/03/2023	08/03/2030
Électricité	Arrêté du 01 juillet 2024 annule et remplace l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites. Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 2.5.1 et 2.5.2	23/03/2023	22/03/2030
Termites	Arrêté du 01 juillet 2024 annule et remplace l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites. Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 2.3.1 / 2.3.2	23/03/2023	22/03/2030
☒ Métropole ☐ Outremer :			
Amiante sans Mention	Arrêté du 01 juillet 2024 annule et remplace l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites. Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 2.2.1 / 2.2.2	09/03/2023	08/03/2030
Amiante avec Mention	Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 2.2.1 / 2.2.2 / 2.2.3	25/04/2024	08/03/2030
Energie sans Mention	Arrêté du 20 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de Diagnostic Technique réalisant le diagnostic de performance énergétique. Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 2.1 / 2.2	06/04/2023	05/04/2030
Energie avec Mention	Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 2.1 / 2.2 / 2.3	06/10/2023	05/04/2030
Audit Énergétique	Décret no 2023-1219 du 20 décembre 2023 définissant le référentiel de compétences et les modalités de contrôle de ces compétences pour les diagnostiqueurs immobiliers en vue de la réalisation de l'audit énergétique. Posséder les connaissances et compétences définies en à l'annexe IV et à l'annexe V.	02/05/2025	05/04/2030
Plomb sans Mention	Arrêté du 01 juillet 2024 annule et remplace l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites. Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 2.1.1 / 2.1.2	09/03/2023	08/03/2030

Le maintien des dates de validités est conditionné à la bonne exécution des opérations de contrôle.



Accréditation
N° 4-0624
Portée disponible
sur www.cofrac.fr



TECHNICERT, SARL au Capital de 5000€ - 5 rue Traversière, ZAC Moulin du Capignard - 78580 Les Alluets Le Roi
Téléphone : 09.54.91.44.15 - Email : contact@technicert.fr - Site : www.technicert.fr
Siret : 853 648 418 R.C.S. Versailles

FORM 910.3-C_Certificat de compétence 09/2024

Société

EXPERTISE DIAG / CHAOUI Anthony
115 Impasse de la Verte Londe - 76500 LA LONDE
Tel : 06 15 75 43 46 | Mail : anthony.chaoui@bc2e.com
Web : expertisediag.bc2e.com
Siret : 951941889

Rapport

n° de rapport : 761701569
DDT : 94 sur 94